Le P'tit TRÉVÉEN

Décembre 2023 - N°16

Bonne Année 2024

Informations

NUMÉROS PRATIQUES

Cabinet infirmier de Trévé
02 96 28 20 32

Maison Médicale de Loudéac
02 96 66 88 30

Gendarmerie de Loudéac
02 96 28 00 17

Pompier 18

Samu 15

Police 17

INFOS MAIRIE

Horaires accueil Mairie
lundi, mardi, mercredi
et vendredi
8h45-12h30 / 14h-17h

Contact
02 96 28 13 67
mairietreve@orange.fr

Pour + d'info
www.treve.fr
app : Illiwap *(à télécharger, gratuit)*

Président de la commission Communication : *Laurent JOUANNO*

Créateur : *Laurent JOUANNO*

Membres de la commission :
Gérard MATHÉCADE,
Ozanne MAUVIEUX,
David ROUXEL,
Morag FERGUSON,
Vincent TRÉHOREL

Nombre d'exemplaires : *800*

Impression : *Imprimerie du Centre Bretagne LOUDÉAC*

SOMMAIRE

Mot du Maire P. 3
Présentation des employés communaux et du personnel des 2 écoles P. 4
L'amicale Laïque et l'Apel P. 5
École Sainte Jeanne d'Arc P. 6
École des Perrières P. 7
Accueil de loisirs et Maison des jeunes P. 8
Inauguration maison des lutins P. 9
Repas CCAS P. 9
Commémoration 11 Novembre P. 9
Braderie Puériculture P. 9
Bibliothèque P. 10-11
Marché de Noël P. 12
Fêtes de Noël P. 12
Spectacle de Noël P. 12
Club des jeunes et Trévé Sport P. 13
WRC et La Cabane d'Amélie P. 14
Anim'à Trévé et ABBI P. 15
Conseil Municipal P. 16 à 29
Etat civil P. 30
Permis de construire et déclarations de travaux P. 30
Calendrier des fêtes 2024 P. 31
Calendrier 2024 des Collectes ordures ménagères P. 32

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Tous les français, filles et garçons, dans les 3 mois qui suivent leur 16e anniversaire, sont concernés.

Cela vous permet d'obtenir une attestation de recensement, vous permettant de vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat ou permis de conduire...) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales (dès l'âge de 18 ans).

Inscription en Mairie. Se munir du livret de famille et la carte d'identité du Jeune.

CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT

Prendre rdv : *https://rendezvousonline.fr* dans l'une des Mairies habilitées.

Réaliser votre pré-demande en ligne : *https://passeport.ants.gouv.fr* et choisir l'onglet carte d'identité ou l'onglet passeport selon votre demande.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Sur autorisation de la Mairie **uniquement pour les professions agricoles.**

Il est strictement interdit pour tout particulier.

(Arrêté Préfectoral du 09 juillet 2012).

ARRÊTÉ INTERDISANT LA DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

Depuis le 15 Septembre, Monsieur le Maire a pris l'arrêté suivant :

Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de la commune. `

Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Les infractions au présenté arrêté sont passibles d'amende.

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mot du Maire

> **L'équipe municipale s'associe à moi pour vous présenter des vœux d'harmonie et de partage pour une année 2024 que nous vous souhaitons fructueuse et pleine d'enthousiasme**

L'année 2023 s'achève pour laisser place à 2024.

Je commencerai par la tempête Ciaran que nous avons subie pendant la nuit du 2 novembre ; notre commune, comme beaucoup de communes de Bretagne, n'a pas été épargnée : beaucoup de branches et d'arbres en travers des routes.

Les services techniques se sont mobilisés toute la journée du 2 novembre pour les rendre accessibles à la circulation. Je remercie particulièrement Frédéric FOULFOIN , adjoint à la voirie, qui a utilisé son propre tracteur pour cette tâche. Concernant les coupures d'électricité, de nombreux foyers sont restés dans le noir plusieurs jours, voire même pendant une semaine pour certains.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, il y a eu quelques dégâts sans importance.

Pour rester sur le plan climatique, malgré tout, nous avons été en Bretagne, plutôt épargnés pendant l'année 2023 par rapport à d'autres régions où il y a eu des cyclones, des inondations, des épisodes de canicule...

Dans une période où on parle d'inflation, de crise énergétique, il est plus que jamais essentiel de faire des économies : pour cela nous réduisons l'éclairage public matin et soir sur notre commune. Heureusement, notre éclairage étant équipé de leds, cela nous permet d'en réduire le coût.

Vous-mêmes connaissez les gestes qui permettent d'économiser au quotidien.

Depuis les élections de mai dernier, nous travaillons sur deux points essentiels : la réhabilitation de la salle omnisports et le city stade. Le programme du city stade avance à grand pas et le début des travaux est annoncé au printemps 2024.

Pour la rentrée scolaire 2023 2024, notre commune compte 5 classes à l'école privée et 5 classes à l'école publique.

En octobre, le repas du CCAS a réuni 85 personnes sur place et 30 repas à emporter. Il y aura 15 colis qui seront distribués à Noël.

Le marché de Noël a reçu un grand succès avec 52 exposants et un public venu nombreux ; je remercie Laurent JOUANNO et l'équipe animation.

Projets 2024 :

- Le city stade
- La réhabilitation de la salle omnisports
- La voirie en campagne
- Le chauffage de la salle des fêtes
- La rue des Courcettes 2024-2025

Le tout selon les finances et les subventions

L'équipe municipale s'associe à moi pour vous présenter des vœux d'harmonie et de partage pour une année 2024 que nous vous souhaitons fructueuse et pleine d'enthousiasme.

Je vous présente également mes meilleurs vœux de santé, pour vous, vos familles et vos proches. La santé est le bien le plus précieux alors préservons la.

Bonne et heureuse année 2024.

Nous nous retrouverons le vendredi 5 janvier à 20 heures à la salle des fêtes, pour la cérémonie des vœux.

PRÉSENTATION DES EMPLOYÉS COMMUNAUX
ET DU PERSONNEL DES 2 ÉCOLES

> 1re PHOTO

Noëlle Régnier accueil Mairie,

Karine Foulfoin DGS

> 2e PHOTO

Benoit Clerbois *(Bâtiment)*,

Pascal Doré et Geoffrey Guérin *(Espaces Verts)*,

Alexandre Nouvel *(Voirie)*

> 3e PHOTO

Anita Urvoix *(Ecole, Garderie et Cantine)*,

Valérie Le Maire *(Ecole et Cantine)*,

Olivia Bourgeoisat *(Cantine et entretien locaux)*,

Laetitia Le Bronnec *(Cantine et Garderie)*,

Danielle Henry *(Garderie, Cantine et entretien locaux)*,

Camille Léauté *(Garderie, Cantine et entretien locaux)*,

Nathalie Guillaume *(Responsable Cantine et entretien locaux)*,

Céline Brazy *(Garderie et Cantine)*,

Angeline Fiot *(Responsable Petite enfance)*,

Yolande Léauté *(absente sur la photo)* surveillante de cour d'école.

Debout de gauche à droite : *Anita Urvoix, ATSEM– Valérie Le Maire ATSEM – Nathalie Marouzé , enseignante des CE2-CM1 et Charline Péru, enseignante des CM1- CM2.* ***Assises devant de gauche à droite :*** *Cécile Mahec, directrice et enseignante des TPS-PS-MS, Nicole Jumel , AESH, Valérie Gorin, enseignante des CP-CE1, et Anne-Marine Revaud, enseignante des MS-GS*

De gauche à droite devant : *Sophie SERANDOUR, enseignante GS-CP ,Sandra HILAIRE AESH, Suzanne PELTIER ASEM en GS-CP, Céline PIOLOT, CE2, Maëlys RAFFIN, CE1 (suppléante Chantal HOUSSAYE).* ***Derrière :*** *Anaïk LUCAS, PS-MS, chef d'établissement, Catherine LE MEE, ASEM, Justine DUCOIN, CM, suppléante Valérie GORIN, Fabrice RENAUT, enseignant spécialisé*

AMICALE LAÏQUE

> SUCCÈS DU REPAS DU 11 NOVEMBRE

l'AL a organisé son repas à emporter ce 11 novembre. Au menu, un poulet colombo qui a plu, puisque 320 repas ont été vendus. Merci à l'ensemble des bénévoles pour cette réussite. Prochain repas en avril pour le traditionnel Rougail.

> PRÉSENCE AU MARCHÉ DE NOËL DE TRÉVÉ LE DIMANCHE 26 NOVEMBRE

L'Amicale Laïque a tenu un stand sur le marché à la salle des sports. Vous pouviez y trouver de belles idées cadeaux (pochettes, gourdes, biscuits, bijoux, brioches locales, barbe à papa...).

De plus, vous pouviez aussi venir acheter votre sapin sur place. Grande convivialité et fous rires sur le stand.

> SPECTACLE DE NOËL DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Les élèves de l'école publique se sont produits à la salle des fêtes pour le spectacle de fin d'année le vendredi 15 décembre.

> COLLECTE DES JOURNAUX

L'AL récupère vos journaux, prospectus et papiers de bureau pour financer les projets scolaires. Pensez à les trier.

A vos agendas pour les prochaines collectes:
- 6 janvier 2024
- 2 mars 2024
- 4 mai 2024,
- 6 juillet 2024.

Rdv au local Kergohy de 9h30 à 12h.

LES MEMBRES DE L'APEL

Après le succès du Couscous, fin septembre, l'APEL a tenu son assemblée générale fin octobre.

L'association compte 16 membres et le bureau a été quelque peu remanié et est composé désormais d'Aurélie Collet (présidente), de Marine Gautier (vice présidente), de Soazig Flageul (trésorière), d'Emeline Nicolas (trésorière adjointe) et d'Audrey Carrée (secrétaire).

Cette nouvelle équipe s'est affairée à préparer une fin d'année 2023 chargée de projets : vente de pizzas, marché de Noël, vente de sapins en association avec l'Amicale Laïque de l'école des Perrières et l'arbre de Noël le 16 décembre.

S'est également tenue, le 5 novembre, une soirée débat sur le thème des écrans animée par des intervenants de l'APEL 22.

La prochaine date à retenir en 2024 est celle de la choucroute le dimanche de Pâques, le 31 mars.

SPORT ET SANTÉ À L'ÉCOLE STE JEANNE D'ARC

Les thèmes du sport et de la santé seront le fil rouge de cette année scolaire.

L'année a débuté par la traditionnelle fête de ma « rentrée avec l'UGSEL ».

L'UGSEL (partenaire du sport de l'Enseignement Catholique) propose chaque année de rassembler les classes et de vivre un moment chanté et sportif pour marquer la rentrée. Le jeu basé sur le « mastermind » a rassemblé les 100 élèves qui nous disent avoir apprécié le mélange des niveaux de classe.

Une journée par période est dédiée aux jeux olympiques et notamment aux couleurs des anneaux olympiques.

Les élèves ont débuté avec la couleur bleue en partageant des temps communs et aussi des temps d'ateliers, en plus petits groupes, tous niveaux mélangés. (géographie, témoignages de sportifs, histoire, éducation artistique, et sport bien sûr !)

DATES À RETENIR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

Spectacle de Noël le samedi 16 décembre

Soirée choucroute le dimanche 31 mars

Kermesse le dimanche 26 mai

CULTURE

Les enfants sont invités à découvrir 4 albums sélectionnés pour le prix de l'UNICEF et à voter pour leur ouvrage préféré.

Résultats en fin d'année scolaire.

PATRIMOINE

Les CM1-CM2 ont découvert Trévé en détails grâce à la présentation de M. Joseph Collet. Les enfants ont découvert de nombreuses informations sur le patrimoine de la commune.

LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves répondent toujours présents aux différentes manifestations organisées mais aussi aux matinées travaux, réalisées, dans la bonne humeur, pour embellir l'établissement. Cette année, ce sont des arbustes qu'ils ont plantés lors de la matinée de pré-rentrée. Une belle surprise pour les enfants !

Pour les remercier, les enfants ont, à leur tour, préparé une surprise lors de l'assemblée générale en concoctant de petites friandises.

KAYAK À LA BASE DE PONT QUERRA POUR LES CM1-CM2

Beaucoup de plaisir et un réel savoir tout en s'amusant sur des parcours ludiques en septembre et octobre !

PROJETS SPORTIFS À VENIR

Cycle **équitation** au centre équestre de Loudéac pour les GS-CP et CE1 au printemps

- **Cross de la solidarité** organisé par l'USEP à Loudéac pour les CP aux CE2
- Interventions sportives avec Michel Jouan, animateur de l'ACSE : **escrime** pour les CE2, **Indiaka** et **rugby à toucher** pour les CM
- Découverte du **vélodrome** pour les CM en décembre

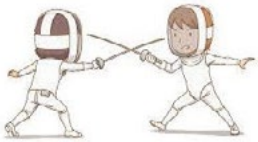

PROJETS CULTURELS ET ARTISTIQUES

- **spectacles** au Palais des congrès de Loudéac
- **projet musique autour des langues régionales** en partenariat avec l'école de musique de Loudéac => création d'une chanson par les MS / GS / CP
- **Concours des Incorruptibles** pour toutes les classes avec Céline Chauvière, la bibliothécaire
- **Petits Champions de la lecture** pour les CM1 et les CM2.
- Participation au **concours « longueur d'ondes »**, d'écoute de capsules audios.

ECOLE DEHORS DEPUIS 2021

Travail scolaire et jeux dans le bois ; jardinage et créations artistiques en MS-GS, CP et CM.

Marche verte académique pour toutes les classes.

Visite au centre de tri de Kerval pour les CE2-CM1-CM2.

CLASSE DE DÉCOUVERTE DU CE1 AU CM2 AUX EYZIES, DORDOGNE

Préhistoire, Moyen-âge, arts visuels et géographie au programme.

Randonnées et spéléologie en découverte.

Projet de webradio pour rendre compte des apprentissages.

ACTIVITÉS POUR LA PLUPART GRATUITES POUR LES FAMILLES !

Merci à l'Amicale Laïque
et à ses nombreux bénévoles !

LA JEUNESSE EN VADROUILLE À TRÉVÉ

> SÉJOUR 5-7 ANS

22 enfants âgés de 5 à 7 ans ont pu découvrir le Centre Régional d'initiation à la rivière de Belle-Isle-En-Terre du 10 au 12 juillet 2023.

Diverses activités au programme : fabrication de fusées, visite guidée de l'aquarium ; découverte de la rivière et fabrication de jouets buissonniers.

> SÉJOUR 8-11 ANS

24 enfants âgés de 8 à 11 ans ont pu aller au Camping du Val de Landrouet à Merdrignac du 24 au 27 juillet 2023.

Ils ont pu découvrir diverses activités comme le hockey, le kayak, le kin ball, le tir à l'arc et l'espace aquatique du camping.

> SÉJOUR 12-14 ANS

Le camp des ados qui a eu lieu du 17 au 21 juillet 2023 au camping l'Atlantique à Fouesnant a rassemblé 24 jeunes âgés de 12 à 14 ans. Entre paddle, beach volley, minigolf, parc aquatique du camping et les balades, les jeunes ont pu resserrer les liens entre eux pour conforter l'esprit d'équipe.

> SÉJOUR 15-17 ANS

C'est une nouveauté ! À la demande des jeunes de cette tranche d'âge-là qui voulaient continuer d'aller en séjour. C'est un pari réussi car il a affiché complet.

16 jeunes ont eu le bonheur de participer à ce séjour du 24 au 28 juillet au camping l'Atlantique à Fouesnant. Au programme : paddle, beach volley, minigolf, parc aquatique du camping et balades. Pour ces 3 séjours, l'hébergement était sous tentes, chaque ado avait sa tente et nous avions les deux barnums du service enfance.

> SÉJOUR À PARIS

La commune a organisé un séjour à Paris avec un groupe de seize jeunes, âgés de 12 à 15 ans du 17 au 20 avril 2023.

Les jeunes ont pris le car depuis Trévé jusqu'à Saint-Brieuc puis le train jusqu'à Paris. Tous ont profité de leur séjour avec une belle météo. Parmi les activités proposées, le parc Astérix, la visite de l'Assemblée Nationale avec Marc Le Fur, la découverte des bateaux-mouches et la visite de Paris ont fait l'unanimité. L'hébergement a eu lieu à l'auberge D'Artagnan, dans le XXe arrondissement.

> SÉJOUR AU SKI

Pour les vacances d'hiver 2024, la commune propose un séjour au ski pour les 11-17 ans.

Seize jeunes de Trévé pourront partir dans les Pyrénées à Montferrier du 2 au 9 mars 2024.

Pour la première fois, la ville de Loudéac s'associe avec Trévé pour permettre à seize autres jeunes de profiter d'un séjour au ski.

La pratique du ski est encadrée par des animateurs expérimentés. Tous les jeunes bénéficieront de cours ESF (école du ski français) pour apprendre ou approfondir la discipline.

Au programme de ce séjour : cours de ski, descente en luge, jeux, veillées et jeux de neige.

INAUGURATION DE LA MAISON DES LUTINS

Ce 29 septembre, la présidente du conseil d'administration et le directeur de la Caf des Côtes d'Armor ont pu visiter la nouvelle structure agrandie de plus de 200m². Cette nouvelle superficie offre dorénavant la possibilité d'accueillir jusqu'à 72 enfants de 3 à 12 ans.

Prenant la parole devant un parterre composé de nombreuses personnalités Madame Le Cornet a rappelé que : *« la commune de Trévé a été, dès 2004, la première commune de LCBC à construire une structure dédiée à l'Alsh hors les murs de l'école »*.

Elle a aussi précisé que ce projet financé à hauteur de 317 000 € par la Caf *« s'inscrit dans la proximité géographique d'un ensemble de services [...] qui réunit restauration scolaire, écoles publique et privée, ainsi qu'une micro-crèche. »* Une raison qui justifie le soutien financier de la Caf qui prend à sa charge plus de 46 % des coûts d'investissement du projet

BRADERIE PUÉRICULTURE

La Braderie puériculture organisée le 24 septembre par l'asso Anima' Trévé a connu un franc succès.

Cette démarche écologique, qui permet de réutiliser les produits et articles et de lutter contre le gaspillage, est également un moyen de faire face aux prix souvent élevés des articles pour enfants.

Les grosses pièces, parcs, lits, poussettes sont partis très tôt.

Un public très divers de futurs parents, jeunes parents, enfants et grands-parents ont pu arpenter les différents stands.

Cette braderie sera reconduite l'année prochaine à la même date.

REPAS CCAS

Dimanche 8 octobre, le traditionnel repas offert aux plus de 75 ans par le CCAS a réuni 85 personnes, à la salle des fêtes. *« Nous avons distribué 30 repas à domicile aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer et 15 colis seront offerts à Noël aux Trévéens résidant en Ehpad »*, a indiqué le maire Gérard Mathécade. Les doyens de la commune sont Yves Glory, 100 ans et Anne Boscher 98 ans. Et les deux aînés de l'assemblée de dimanche étaient Yvonne Latimier, 95 ans, et Pacifique Boscher, 88 ans. À noter également que Trévé compte 16 personnes âgées de plus de 90 ans.

COMMÉMORATION 11 NOVEMBRE

Gildas Pérennez, premier adjoint, a officié lors des cérémonies de la commémoration du 11 Novembre, au monument aux morts.

Pour la première fois, les élèves des deux écoles primaires ont été associés, ensemble, à cette manifestation.

Sept enfants de CM1 et CM2 de l'école des Perrières ont lu des textes issus d'un journal de tranchées. *« C'est une prise de conscience de l'histoire des tranchées, de l'horreur, du froid, des souffrances... le tout avec un regard sur notre actualité »*, a commenté l'adjoint.

Quatre enfants de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc ont lu l'Hymne Européen. *« Les élèves ont souhaité être des artisans de paix autour d'eux. Ils ont fait le tour de la commune à la recherche de témoignages et ont découvert la valeur du monument aux morts qui représente une femme souffrante et non un Poilu. »* Eugène Lainé et Jean Auffray, âgés de 84 ans, médaillés, étaient porte-drapeaux. Gildas Pérennez a lu les textes officiels après le dépôt des deux gerbes de fleurs puis a fait observer une minute de silence.

Bibliothèque

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

> MERCREDI
de 16h à 18h30

> JEUDI
de 17h à 18h30
(possibilité de venir à partir de 16h sur rendez-vous)

> VENDREDI
de 17h à 18h30
(possibilité de venir à partir de 16h30 sur rendez-vous)

> SAMEDI
de 13h30 à 15h

> PENDANT LES CONGÉS D'HIVER
Fermée le samedi 23 décembre
et du 28 décembre au 4 janvier inclus

LA MÉDIATHÈQUE

À la médiathèque, on peut échanger, discuter, découvrir de nouvelles choses.

Si vous avez un hobby que vous voulez faire découvrir ou partager votre savoir faire, la médiathèque est le lieu idéal (sous forme d'exposition, proposer un atelier que vous pouvez préparer avec Céline).

N'hésitez pas à venir en discuter. Tricot, couture, informatique, numérique, photo, nouvelles technologies, peinture, scrapbooking...

PROGRAMME "NUIT DE LA LECTURE"

MERCREDI 17 JANVIER :
16h30-18h30
Participez à un temps de jeux collectifs : Doctor Panic, De Pilul, virus... Découvrez une sélection de jeux réalisée par la ludothèque intercommunale.
De 16h30 à 18h30, à partir de 6 ans ainsi que pour les ados/adultes.

VENDREDI 19 JANVIER : 19h
La désormais traditionnelle Dictée de la nuit de la lecture. Amusez vous à tester votre orthographe en participant à la dictée du réseau. Trop sérieux, s'abstenir ! La bonne humeur est toujours de mise.

SAMEDI 20 JANVIER : 14h30-16h30
Atelier "Pleine conscience créative", explorez la créativité des participants via une série d'exercices d'écoute du corps et de la visualisation.

LECTURE POUR BÉBÉ

Séances de lecture pour les Bébés de 0 à 3 ans.
Tous les 4e vendredis du mois, de 10h à 11h, sans réservation.

LES DIFFÉRENTS PRIX DE LECTURE

> PRIX ADOS

4 romans et 1 album ont été sélectionnés.

Les élèves de 3e, 2nd, et CAP des collèges et lycées, et les usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire sont invités à donner des notes aux titres qu'ils ont lus.

> PRIX DES LECTEURS

Un jury composé de professionnels du Réseau sélectionne 6 ouvrages, tous des premières œuvres.

Le Réseau vous invite à lire au minimum 2 livres de la sélection, entre le 1er décembre et le 14 mai, et à l'issue, de voter pour votre livre préféré *(la sélection n'est pas connue à l'heure ou nous imprimons le bulletin).*

Concours photos :
Un titre, une photo !
Les élèves ont également la possibilité de participer à un concours photos.

JEUX VIDÉO

Les jeux vidéo sont présents le mercredi et le samedi pour jouer sur place. Consoles : Nintendo Switch™ et PlayStation 4.

TRÉVÉ ANECDOTES

Si vous avez des anecdotes, des histoires pour raconter votre commune Trévé, faites vous connaître auprès de Céline à la médiathèque. Afin de prévoir les ateliers entre le 6 mai et le 18 juin 2024, avec les illustrateurs.

BD EN BIB'

> PROJET CULTUREL 2023/2024 DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE BRETAGNE CENTRE

Madeleine PEREIRA et Léo ALCARAZ, scénaristes-illustrateurs de bandes dessinées, sont en résidence à Loudéac Communauté - Bretagne Centre, du lundi 6 novembre au vendredi 8 décembre 2023 et seront également présents du lundi 6 mai au mardi 18 juin 2024.

> UNE RÉSIDENCE, C'EST QUOI ?

Une résidence sur un territoire permet à un artiste (auteur, illustrateur, etc.) de s'y installer, d'aller à la rencontre des habitants et de trouver de nouvelles sources d'inspiration pour nourrir son œuvre.

BD EN BIB'
Résidence d'un duo de scénaristes-illustrateurs
Du 6 novembre au 8 décembre 2023 (1re période)

DÉFI BD

Participez au "Défi BD" en créant une histoire en 3 cases selon votre technique préférée (crayon, peinture, noir et blanc, couleur, papier ou numérique). Envoyez votre création avant le 30 avril 2024 pour recevoir un bon d'achat ou une place de cinéma offert par Loudéac communauté. Les réalisations seront présentées en juin 2024 à l'occasion de la restitution de la résidence de Madeleine PEREIRA et de Léo ALCARAZ.

SUIVEZ LA MÉDIATHÈQUE SUR LES RÉSEAUX...

POUR NE RIEN MANQUER DES DERNIÈRES NOUVELLES DE LA MÉDIATHÈQUE DE TRÉVÉ, SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM !

TOUTES LES INFOS EN TEMPS RÉEL SONT LÀ-BAS.

Facebook Instagram

LA BOITE AUX LETTRES DU PÈRE-NOËL

La Boîte a été déposée devant la Mairie du 26 novembre au 19 décembre 2023.

Les enfants qui le désiraient ont pu y mettre leur lettre au Père Noël.

Tous ont reçu une réponse du Père Noël !

ARBRES DE NOËL

Ils se sont déroulés les 15 (école publique) et 16 décembre (école privée) avec toujours le même engouement.

Félicitations aux enfants pour leurs spectacles, c'était magnifique.

SPECTACLE DE NOËL

La commune a offert aux écoles, aux assistantes maternelles et à la micro-crèche un spectacle à la salle des fêtes le jeudi 21 décembre 2023 à 14h avec l'animateur Trevor STENT.

Un grand succès puisque les enfants étaient tous très enchantés.

A renouveler.

LE MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël a connu un grand succès le dimanche 26 novembre avec plus de 1 800 visiteurs.

Ils ont pu apprécier la variabilité entre les 52 exposants qui ont présenté et vendu leurs créations, les différentes animations telle que : maquillage, tours de manège pour les enfants, stand photos, balades en calèche avec notre adjoint Frédéric Foulfoin et Raymond Jéglot (merci à eux) et surtout la visite du Père Noël.

Les enfants étaient émerveillés. Et en fin de journée le tirage de la Tombola avec près de 35 lots.

Opération qui sera renouvelée en 2024.

DU RENOUVEAU POUR LE CLUB DES JEUNES

En mai dernier, s'est déroulée l'assemblée générale du Club des Jeunes de Trévé.

Un nouveau bureau a été mis en place composé de :

- Axel Jouanno, Président ;
- Jeanne Briand, Vice-présidente ;
- Noé Foulfoin, Secrétaire ;
- Noa Le Marchand, Vice-secrétaire ;
- Mathys Le Bouffos, Trésorier
- Yanis Mauvieux, Vice trésorier.

Après le succès de la soirée crêpes qui a réussi à réunir plus de 400 personnes et le concours de palets le 9 septembre avec 30 doublettes, une quinzaine de membres a rejoint l'équipe.

Le club compte désormais une trentaine d'adhérents tous aussi motivés les uns que les autres.

Le nouveau bureau souhaite redynamiser l'association. Nous souhaitons garder nos événements annuels et en créer de nouveaux !

Une annonce arrivera d'ailleurs bientôt concernant un futur événement le 6 juillet prochain.

A vos agendas !

Nous avons également participé au marché de Noël organisé par la municipalité en tenant le bar et la restauration avec la charmante équipe de l'APEL vêtus de nos nouveaux sweats et tee-shirts. Une superbe expérience.

Nous tenons par la même occasion à remercier l'ensemble de nos sponsors qui nous ont permis de commander nos sweats, tee-shirts et gobelets pour cette nouvelle année. Nous remercions aussi la municipalité pour son aide.

À bientôt pour de nouvelles aventures, les Jeunes Trevéens.

TRÉVÉ SPORT

Petit bilan du début de saison du club de Trévé sports.

Nos 2 équipes seniors effectuent un bon début de saison avec des résultats encourageants pour l'équipe A et une place de leader pour l'équipe B.

Nos jeunes ont repris le chemin des stades avec le groupement (Trévé, Saint-Caradec, Saint-Bugan, La Motte) mi-septembre. L'école de foot en entente avec Saint-Caradec et La Motte a repris l'entraînement depuis début septembre à Trévé le mercredi après-midi et à la Motte le samedi matin.

Un début de saison satisfaisant pour les jeunes joueurs avec une moyenne de 30 joueurs à l'entraînement.

Le club de Trévé sports est toujours à la recherche de bénévoles si vous êtes intéressés.

AS Trévé

Trévé sport équipe A

Trévé sport équipe B

WRC TRÉVÉ, UNE ANNÉE DE TRANSITION !

Pour WRC Trévé la saison 2023 était une année de transition !

Notre pilote Luc DERRIEN ayant dépassé l'âge limite des 28 ans pour piloter dans la catégorie junior en ClioV RX, nous avons dû nous lancer dans un nouveau projet. Pour cela nous venons d'acquérir une Honda Civic, vice championne de France 2023 aux mains de Tony BARDEAU (Le Bordelais) de la division 4, catégorie dans laquelle nous évoluerons pour une saison complète en 2024. La voiture fraichement acquise possède un beau moteur f2000 de 280 chevaux ! Nous avons pu tester cette monture sur le fameux circuit de Lohéac, où les essais réalisés sur une matinée de novembre furent concluants.

Le Team organisera comme tous les ans son fameux couscous annuel le **9 mars 2024.**

Et d'autres projets sont à venir.

N'hésitez pas à nous suivre sur notre page facebok !

Team WRC Trévé RX

Dans l'attente de vous retrouver sur les bords des circuits, Tout le team WRC Trévé vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

LA CABANE D'AMÉLIE

> COMMENT SE DÉROULE UNE ANIMATION « JOUETS BUISSONNIERS » À LA CABANE D'AMÉLIE ?

Selon la saison et la météo, les animations se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur. Dans tous les cas, l'espace doit être suffisant pour que l'animation puisse se dérouler dans le calme. La structure qui nous accueille prévoit quelques tables de travail, une alimentation électrique ainsi qu'une ou plusieurs poubelles.

Certaines fabrications comme les arcs ne peuvent être envisagées qu'en plein air et sur un espace suffisamment étendu et sécurisé.

Avant d'accueillir les enfants ou autres participants, nous installons l'exposition « Jouets buissonniers » et disposons sur les tables le matériel pour le ou les ateliers (matériaux et outils). Cela demande entre 1 h 30 et 2 heures.

Dans certains cas, si on dispose d'une large plage horaire et si l'environnement s'y prête, on peut envisager un temps de collecte d'éléments naturels.

Les participants, s'il s'agit d'un groupe constitué, arrivent à ce moment et commencent par visiter l'exposition : c'est le moment pour l'animateur de répondre à leurs questions sur les objets présentés et de montrer comment on s'en sert.

C'est aussi à ce moment qu'est expliqué comment, jusque dans les années 1950, les enfants chargés de garder les vaches aux champs occupaient ce temps en imaginant et en fabriquant eux-mêmes leurs jouets : jouets qu'on appelle aujourd'hui « jouets buissonniers ».

S'il est prévu que plusieurs ateliers fonctionnent simultanément, chacun des animateurs se spécialise généralement dans un type de jouets : les moulins, les bateaux, les sifflets, les personnages, les arcs, les animaux, les « pétouères », les instruments de musique, etc. On fait alors la répartition des participants. La plupart du temps, une rotation est prévue au bout d'un certain temps. Le nombre idéal d'enfants est de 6 ou 7 par animateur.

Dans chaque atelier l'animateur aide les enfants à réaliser le jouet que chacun a choisi. Ce choix a pu être effectué au cours de la visite de l'exposition, mais il arrive aussi que certains viennent avec une idée précise d'objet à réaliser... qui s'avère parfois irréalisable. Cette aide, qui s'accompagne de conseils de sécurité et de bon usage des outils utilisés, varie selon l'âge des participants et l'habitude qu'ils ont ou non d'utiliser un canif et autre petit outillage.

L'animateur garde à l'esprit les valeurs éducatives qui sous-tendent cette activité. Il peut amener les enfants à exprimer comment ils la vivent : y trouvent-ils un certain plaisir, une certaine fierté ? L'envie naît-elle en eux de se faire aider à la maison pour réaliser autre chose ?

En fin d'animation, chaque enfant repart avec le jouet qu'il a fabriqué et aussi avec... une grande fierté !

Contact : La Cabane d'Amélie
17, Cité de la Butte Boisée 22600 TRÉVÉ
www.lacabanedamelie.fr
Tél. : 06 08 05 43 88

ASSOCIATION ABBI

L'Association ABBI a organisé le 30 septembre 2023 la 5e édition du salon EM'BRASSE LA BIÈRE.

8 brasseries exposantes ont proposé leurs bières artisanales à la dégustation et en vente directe (Brasseries : Philomenn, Uncle, Galactique, Ouat in the west, Bock à l'Ouest, Baribale, Penn Ar Batz, Barque).

Le salon s'est bien déroulé avec une affluence de 275 visiteurs sur l'après-midi. Les brasseries ont été, une fois encore, très satisfaites de l'accueil et des échanges avec le public. Le stand « Brassage en live » a été l'occasion pour le public d'en savoir plus sur l'élaboration d'une bière artisanale. La soirée s'est clôturée par un DJ set qui a ravi un public familial.

L'association pense déjà à la prochaine édition et réfléchit à un autre projet pour animer la commune. L'ABBI tient à remercier les participants, les bénévoles pour leur dévouement et le temps passé. Ils sont précieux au bon fonctionnement de notre salon.

Pour rappel, l'objectif de notre association et du salon est de promouvoir le savoir-faire et la passion de ces brasseurs. L'occasion de découvrir les bières artisanales locales et d'offrir des moments de convivialité.

L'ABBI tiendra son assemblée générale samedi 20 janvier 2024, à 19h, Salle de Kergohy. L'AG sera suivie d'un apéritif dînatoire pour remercier les adhérents, les bénévoles, les sponsors et la municipalité.

Pour tous renseignements
si vous souhaitez nous rejoindre et partager de bons moments
asso.abbi@gmail.com - Gwendal LE TILLY au 06 72 12 39 64 (HR)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Présents : ***Mmes et M. MATHECADE, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FERGUSON M, LE MOAL A, LE POTIER A, ROLLAND I, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.***

Absent Excusé : ***EDY A***

Secrétaire de Séance : ***Madame L IVANOV***

Avant de débuter la séance, M le Maire souhaite faire des remarques sur le déroulement du mandat. Il félicite l'avancée des projets mais reproche à G Mathécade de ne pas le tenir informé chaque jour de ce qui se passe à la Mairie. Auparavant, il envoyait des messages les jours où M le Maire était absent pour l'informer de ce qui s'était passé dans la journée mais il ne le fait plus depuis quelques mois malgré les demandes de M le Maire. G Mathécade répond tenir un cahier où il note chaque jour les points vus lors de ses permanences en Mairie.

M le Maire indique aussi de son mécontentement par rapport à L Ivanov qui, à son avis, n'a organisé aucune action culturelle et sportive depuis le début du mandat et se désintéresse de l'action sociale. L Ivanov n'étant pas présente à ce moment, M le Maire s'accorde de représenter ses remarques lorsqu'elle sera présente afin qu'elle puisse y répondre.

C Boin souhaite savoir si les relations avec les agents sont bonnes et comment le système des astreintes a été mis en place avec le service technique. M le Maire répond qu'il n'y a pas de problème particulier avec les agents. Des élus référents ont été missionnés pour les astreintes et, depuis la tombe de neige récente, en cas d'intempéries l'élu référent de la semaine (adjoint désigné ou Maire) appelle l'agent à 6h30.

> RÉHABILITATION SALLE DE SPORTS : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION

M le Maire a reçu le maitre d'œuvre et le géothermicien qui a expliqué le rapport d'étude et les 3 scénarios élaborés.

L'un des scénarios propose la ventilation double flux et l'isolation de la partie vestiaires avec la suppression du chauffage du gymnase ce qui retient les personnes réunies. Un système de pompe à chaleur serait mis en place ainsi qu'une isolation thermique extérieure.

C Boin demande que soit fait un rapport sur le rendez-vous avec le Trésorier de Loudéac: faut-il limiter les dépenses et pourquoi le Conseil Municipal de janvier a-t'il été repoussé ?

M le Maire précise que le Conseil Municipal du mois de janvier a été repoussé parce qu'on attendait l'analyse financière de M Taillandier comme il l'avait indiqué à tous les élus.

F Foulfoin souhaite savoir où en sont les subventions, sur quels montants précis peut-on compter. G Pérennez ne comprend pas pourquoi c'est à la commission finances de statuer sur ce projet et, comme F Foulfoin, il est surpris que ce projet qui a été entamé en 2018 ne soit pas plus abouti alors qu'en 2020 toutes les études avaient été faites.

A Basset dit que d'autres études ont dû être faites, notamment à la demande de la Région pour l'audit énergétique qui permet d'avoir un réel gain financier en suivant le scénario proposé par le maître d'œuvre. L'étude mission G5 a été conseillée par le géotechnicien afin de valider les choix techniques de la commission sports du mois de juillet dernier et il convient de réfléchir sur ce projet en étudiant tous les éléments financiers.

> EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS

Avenant SBK :

M le Maire dit que l'architecte propose un avenant suite à une erreur des plans d'exécution (absence de surbot). Le coût de ces travaux supplémentaires est de 8 496,30€ HT.

M le Maire estime que cet avenant n'est pas à charge de la commune. Il recherche des solutions pour « geler » cette réponse pour l'instant. Le maître d'œuvre a été saisi de cette information.

S Doré souhaite savoir si les travaux proposés dans l'avenant permettraient bien de compenser l'erreur. M Ferguson dit que pour l'instant ce point est à l'étude car le surbot lui semble indispensable. B Jéglot est d'accord elle aussi pour dire que ce surcoût n'est pas acceptable, mais qu'entrer en conflit veut aussi dire des mois de procédure et un retard de chantier conséquent. V Tréhorel suggère de reprendre le terrassement avec une légère pente. Ce point pourra être exposé à l'architecte lors d'une prochaine réunion de chantier.

L Ivanov ne comprend pas pourquoi M le Maire s'obstine à refuser cet avenant alors que son coût ne représente que 0,5% du prix total du marché.

M le Maire propose de passer au vote et le Conseil Municipal ne valide pas l'avenant avec 3 voix pour (G.Mathécade, L.Ivanov et C.Boin) ; 4 voix contre (G.Adelis, S.Doré, E.Auffret et A.Basset) et 11 abstentions (V.Tréhorel, S. Ollitrault, F. Foulfoin, B.Jéglot, G.Pérennez, M.Ferguson, A.Le Moal, A. Le Potier, I. Rolland, E.Bernard et M.Tilly).

Avenant Mariotte :

M le Maire informe qu'un avenant de -5 682,18€ HT est proposé pour le lot de revêtements de sol faïence car l'isolant était déjà inclus dans le lot chauffage.

L'avenant est validé par 17 voix avec 1 abstention (S. Ollitrault)

Devis mobilier et matériel informatique :

Une subvention de 17 575€ a été accordé par la CAF pour une dépense subventionnable de 35 150€ HT pour menuiseries intérieures et extérieures, matériel informatique et mobilier.

Réuni le 6 février, le COPIL a étudié des devis du mobilier et du matériel informatique et propose de retenir le devis de Pulsat pour 2 080,11€ HT, de La Puce Informatique pour 841,77€ HT, de Manutan pour 13 577,05€ HT et celui de Wesco de 1 467,94€ HT.

Les devis de menuiseries intérieures et extérieures

sont déjà inclus dans le marché de travaux donc le total des dépenses pour la demande de subvention atteint 34 803,60€ HT, soit une subvention de 17 401,80€.

> ENFANCE JEUNESSE

Accueil de loisirs - bilan financier année 2022

En 2022, 1505 journées enfants (1 378 en 2020, 1 580 en 2021)

Dépenses : 48 960,33€ ; recettes : 37 167,90€, soit un reste à charge pour la commune de 11 792,43€

Demande de participation des communes

L Ivanov rappelle que l'accueil de loisirs accueillant des enfants de différentes communes. Il est demandé une participation financière à St-Thélo, St-Caradec, Hémonstoir et Grâce-Uzel en fonction du nombre de journées enfants, soit un total de 10 008,17€.

Séjour-court de l'été pour les 5-7 ans :

Il est proposé d'organiser ce séjour au Centre Régional d'Initiation à la Rivière à Belle-Isle-en-Terre du 10 au 12 juillet pour 20 enfants et 3 adultes. Les dépenses sont estimées à 4 591,90€ et les activités sont : découverte de la rivière, chasse au trésor, fabrication de moulins, visite d'un aquarium.

Aux mêmes tarifs que l'année dernière, la participation des familles serait de 1 660€ ; un reste à charge estimé pour la commune 2 661,90€.

Séjour-court de l'été pour les 8-11 ans :

Deux propositions sont faites pour ce camp pour 24 enfants et 3 animateurs du 24 au 27 juillet 2023.

1 : Camping du Val de Landrouet à Merdrignac. Les dépenses sont estimées à 4 807,90€ et les activités sont diverses.
La participation des familles serait de 2 760€, celle de la CAF à 430€ et le reste à charge estimé pour la commune est à 1 617,90€.

2 : Camping au Bocage du Lac à Jugon les Lacs
Les dépenses sont estimées à 5 436€, avec des activités diverses.
La participation des familles serait de 2 760€, celle de la CAF à 430€ et le reste à charge pour la commune est estimé à 2 246€.

Les tarifs seront les mêmes que l'année dernière.

Proposition séjour des jeunes aux vacances de Pâques

Vu qu'il avait été décidé d'organiser des séjours pour ces jeunes

chaque année en alternant les sports d'hiver et la visite d'une capitale ou grande ville, il est proposé d'organiser un séjour à Paris du 17 au 20 avril 2023 pour 16 jeunes et 2 animateurs. Ce séjour est réservé aux membres de la Maison des Jeunes mais ouvert aux autres jeunes s'il n'est pas complet.

Les dépenses sont estimées à 7 054, 78€ pour une visite à l'Assemblée Nationale et le parc Astérix plus un tour de Paris en bateau-mouche.

La participation des familles serait de 3 520€ et 3 534,78€ en reste à charge estimé pour la commune.

Un tarif unique de 220€ par jeune est proposé. Un tarif peut être envisagé pour les jeunes venant de l'extérieur.

E Auffret note que lors de la Commission enfance-jeunesse, un tarif de 230€ avait été évoqué. Le Conseil Municipal accepte le tarif de 230€ par 17 voix pour et 1 voix contre (L Ivanov).

Extension de la régie d'avances :

Il est proposé d'étendre la régie d'avances existante au service enfance pour l'organisation des camps ce qui permettrait de faciliter la gestion des séjours. Grâce à cette régie, la commune aura une carte bancaire pour le paiement sur place des sorties, alimentation, etc. Le montant de l'encaisse serait de 14 000€ par an pour le paiement des dépenses de tous les camps et séjours courts. Mme Fiot serait nommée régisseuse suppléante.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Devis rideaux pour partie existante de l'ALSH

L Ivanov explique que les rideaux actuels ont été installés il y a 18 ans et sont vétustés. Il est proposé d'installer les mêmes que ceux prévus dans l'extension. Le Conseil Municipal donne son accord pour le devis de la société Gouédard de 2 292,96€ HT.

> RÉSIDENCE DU PUITS : MODIFICATION DU PERMIS D'AMÉNAGER

M Tilly rappelle que le règlement du permis d'aménager imposait la plantation d'une haie de charmilles en limite séparative Nord et Sud à la charge de la commune mais entretenues par les acquéreurs de lots. Il est proposé de supprimer cette clause car certains propriétaires ont déjà édifié des murets.

M le Maire et M Tilly ont vu tous les propriétaires qui ont donné leur accord. Le permis d'aménager doit donc être modifié et une délibération doit être prise pour l'approuver.

Certains élus dont V Tréhorel, L Ivanov et S Doré ne sont pas d'accord pour changer le règlement et pensent qu'un règlement doit être appliqué à tous et ne sont pas contents que ceci n'a pas été discuté préalablement en Conseil Municipal.

V Tréhorel souhaite aussi avoir des renseignements sur les longrines car deux lots n'en ont pas et demande que le règlement du lotissement lui soit communiqué. G Mathécade explique que, devant les deux lots concernés, des espaces verts sont prévus.

La vote pour modification du permis donne 3 voix pour (G.Adelis, M Tilly, G Mathécade) et 15 abstentions (V.Tréhorel, L. Ivanov, B.Jéglot, S. Ollitrault, F. Foulfoin, G.Pérennez, S.Doré, M.Ferguson, A.Le Moal, A. Le Potier, I. Rolland, E. Auffret, C.Boin, A. Basset, E.Bernard).

> HAMEAU DE BONNE BROUSSE : VALIDATION DU SENS DE CIRCULATION

M Tilly informe que, lors du début de ce Hameau il y a 15 ans, une charte est censée mise en place précisant qu'un sens unique de circulation soit préconisé. Or, cette préconisation n'a pas été appliquée durant l'ancienne municipalité.

La Mairie a été sollicité le 14 janvier dernier par 2 représentants de ce Hameau qui nous ont donné un document avec des pétitions signées: 33 résidents contre un sens unique, 5 pour et 1 neutre.

L'ATD a précisé qu'une largeur de route entre 3m30 et 4m20 impose un sens unique, comme existe déjà sur une voie de ce hameau. Il n'y a aucune obligation sur les autres voies du hameau.

Cependant, un stop obligatoire doit être mis à l'entrée sur la route D41 et une priorité à droite en bas sur la route au-dessus de l'étang.

La Municipalité tiendra compte des résultats de ce questionnaire et M le Maire appliquera, en cas de majorité contre ce sens unique, une vitesse limitée sur ce hameau.

G Mathécade explique que le plan d'aménager ne prévoit qu'une seule voie à sens unique et que cette dernière a bien été mise en place. Il pense qu'un sens unique dans tout le lotissement n'est pas nécessaire. Diverses remarques ayant été faites ensuit et, vu les opinions exprimées, M le Maire va mettre en place un questionnaire (oui / non au 'sens unique') qui permettrait à tous les riverains de s'exprimer librement.

S Doré quitte la séance.

> PROGRAMME VOIRIE RURALE 2023

M Tilly propose d'inscrire au programme voirie rurale la route de Gouardeux. Le devis estimatif établi par LCBC est de 8 053,25€ HT.

Il indique également que 1,8 km de voie communautaire entre Trévé et La Motte seront refaits cette année. Le Conseil donne son accord.

C Boin demande quand sera refait le parking sous la salle des fêtes et G Mathécade explique qu'il sera refait après les travaux de construction d'une nouvelle classe à l'école Sainte-Jeanne d'Arc.

> ÉTANG : DEVIS BUREAU DE CONTROLE SUITE AU RAPPORT DE LA DRÉAL

G Mathécade explique qu'une inspection par la DREAL a eu lieu le 18 octobre 2022 et la commune a été mise en demeure. Nous sommes obligés à faire intervenir un bureau d'études pour l'ouvrage de l'étang pour faire une visite technique approfondie avec rapport dans un délai de trois mois. Aussi, dans un délai de six mois, à faire la rédaction et la mise en œuvre de l'organisation d'exploitation de l'ouvrage et le dispositif d'auscultation.

Il a contacté deux bureaux d'études et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis d'Artelia de 19 500€ HT :

> SALLES COMMUNALES : DEVIS POUR MATERIEL ET PLANS D'ÉVACUATION

Lave-vaisselle salle des fêtes :

G Mathécade informe que la pompe à l'intérieur du lave-vaisselle ne fonctionne plus car vétusté et indisponibilité de pièces.

Deux devis ont été demandés pour l'achat d'un lave-vaisselle neuf et

le Conseil Municipal retient le devis de Caillarec pour 3 251€ HT.

Armoire réfrigérée salle Kergohy :

Les 2 frigos disponibles dans la salle sont insuffisants lors de certaines locations. Le Conseil Municipal retient le devis de Caillarec pour fourniture, livraison et installation qui s'élève à 5 176€ HT.

Devis autolaveuse Maison des Lutins :

Le Conseil Municipal retient le devis demandé à la société Flageul Hygiène pour la fourniture d'une autolaveuse pour la Maison des Lutins car la surface sera doublée lorsque l'extension sera terminée. Le devis est d'un total de 3 583,07€ HT.

A Basset précise que ce prix est un prix public d'appel et que l'avantage de prendre la société Flageul Hygiène est les services qu'elle propose telles que la livraison, la formation des agents, la proximité, la rapidité de ses interventions...

Extincteurs et plans évacuation :

Des devis ont été demandés pour la fourniture et la pose de plans

d'évacuation pour l'extension de la Maison des Lutins, et les mises à jour à l'école des Perrières, la salle Kergohy et au restaurant scolaire plus deux extincteurs pour l'extension de la Maison des Lutins. Le Conseil Municipal retient le devis de Sécuritec à 1 443,89 € HT

> DEVIS ESATCO POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2023

M Tilly présente la proposition d'ESATCO pour 2023 qui s'élève à 32 718,26€ TTC. Il est prévu 10 tontes par an à l'étang, salle de sports, Croix Rieux, foyer-logement, lotissement de Kermelin, cimetière, lotissement du Versant, chapelle Saint-Pierre, bassin tampon, presbytère, rue de la Chanvière, lavoir, résidence du Verger, Hameau de Bonne Brousse, trottoirs et chemin extérieur, résidence des Trois Alouettes (en partie), résidence du Manoir (en partie) et Le Faux soit une superficie de tonte de 51 351 m² par passage.

Un ramassage de feuilles est prévu à l'automne.

> RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ILLIWAP

E Bernard informe que le contrat avec Illiwap signé le 23 avril 2022 est renouvelé par tacite reconduction pour une durée totale de quatre ans. Le coût de l'abonnement est fixe pour les 4 années à 472,80€ TTC par an et le Conseil est d'accord pour le renouvellement

G Pérennez demande s'il n'est pas possible de mettre des thèmes sous lesquelles seraient classées les annonces et de faire des favoris afin d'éviter d'avoir toutes les annonces. E Bernard se renseignera.

> QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L Ivanov, absente en début de séance, demande à M le Maire de répéter les remarques qu'il a fait à son encontre. Après les avoir entendus, elle demande des explications car, selon elle, ces remarques sont infondées.

C Boin revient également sur les relations entre M le Maire et les agents qui lui semblent compliquées ce que confirme L Ivanov. Certains élus se plaignent du manque de communication de M le Maire.

M le Maire précise qu'il rencontre les agents dès qu'il est disponible. D'autre part, il tâchera de remettre en place des lettres infos suivant l'actualité du moment.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Elus présents : *G ADELIS ; M TILLY ; A BASSET ; E BERNARD ; I ROLLAND ; E AUFFRET ; A EDY ; A LE MOAL ; M FERGUSON.*
Secrétaire de séance : *Mme E BERNARD*

> MISE A JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal.

Fonction	Nom Prénom
Maire	M. ADELIS Gildas
Premier adjoint	M. TILLY Maurice
Deuxième adjoint	M. BASSET Anthony
Conseillère	Mme BERNARD Emmanuelle
Conseillère	Mme ROLLAND Isabelle
Conseillère	Mme AUFFRET Evelyne
Conseiller	M. EDY Anthony
Conseillère	Mme LE MOAL Allison
Conseillère	Mme FERGUSON Morag

> NOMINATION DE DEUX DELEGUEES MUNICIPALES ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE DES ELUS

M le Maire informe le conseil municipal qu'il délègue une partie de ses fonctions à 2 conseillères municipales. Mme E BERNARD est nommée déléguée à l'enfance et à la jeunesse et Mme M FERGUSON aux bâtiments communaux. Un arrêté municipal sera pris.

Suite à la démission des adjoints et conseillers, M le Maire propose que l'enveloppe destinée aux indemnités de fonction des élus soit répartie comme suit :

Fonction	Montant	Observation
Maire		inchangé
Adjoints	483.32€ / mois	inchangé
Conseillers délégués	116.99€ / mois	Inchangé

> DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Selon les modalités applicables aux communes de plus de 1000 habitants, la commission est constituée de :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau et volontaire : E BERNARD
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat (le Maire) : Gérard LE TILLY
- un délégué désigné par le Tribunal judiciaire (sur proposition du Maire) : Marie-Pierre HUET

Ils doivent se réunir le 20 avril 2023 à 15h00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

> VALIDATION DES SEJOURS DE VACANCES ENFANCE-JEUNESSE

1 séjour de 4 jours à Paris - 16 ados pour 6604€.

1 séjour à Fouesnant - 24 adolescents et 3 animateurs pour 6700€

1 séjour à Fouesnant - 16 adolescents et 2 animateurs à 5181.72€

1 séjour court à Val de Landrouet - 24 enfants de 8-11 ans à 4877.90€

1 séjour court 5-7 ans au Centre régional d'initiation à la rivière à 4701.90€

Les montants comprennent l'hébergement, l'alimentation, le transport, les activités et les salaires des animateurs - un total de 29183.80€

La participation des familles et de la CAF s'élève à 15 350€. Le reste à charge pour la commune est de 13 833.80€

> VALIDATION DES DEVIS D'INVESTISSEMENT

Devis grillage pour le terrain du presbytère

Deux entreprises ont répondu et le devis d'Armor Agriculture pour 2083.17€ HT a été retenu par le Conseil Municipal.

Devis logiciel cimetière JVS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis qui comprend la vectorisation du plan : 500€ TTC en investissement + 1141.20€ /an en fonctionnement.

Devis outillage

Les services techniques ont besoin d'outils divers et les devis d'Armor Agriculture de 953.03€ TTC et de SOFIBAC à 219€ HT ont été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Devis curage de fossé pour 8kms

Deux devis ont été reçu et, après délibération, le Conseil Municipal a retenu celui de l'entreprise DUBOIS de Saint-Caradec pour 9792€ HT.

Devis mire limnométrique de 1 mètre

M. TILLY rappelle que suite au contrôle par la DREAL, plusieurs préconisations ont été évoquées, notamment pour protéger 3 maisons au Pont du Bien. Parmi ces recommandations, il est nécessaire d'installer une échelle graduée quand le niveau d'eau sera plus bas. Le coût de l'échelle s'élève à 112.80 euros HT et le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis.

Devis caniveaux au lotissement de la Résidence du puits

Pour rappel, l'entreprise SEEG a installé des caniveaux qui étaient de mauvaise taille au lotissement de la Résidence du Puits. Cela a engendré des inondations il y a 2 ans. La commune avait alors recontacté l'entreprise pour changer les caniveaux. Le devis s'élève à 160.00€ HT

M le Maire informe que l'entreprise prend à sa charge 50% du coût total de la facture. A Basset rappelle qu'il s'agit d'une malfaçon de l'entreprise et que la commune ne devrait rien payer. Le conseil est appelé à se prononcer : 1 contre, 2 abstentions, 7 pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis.

Devis éparage 70 kms

Deux entreprises ont répondu et M. Tilly rappelle que la commune travaillait avec l'entreprise Connan et qu'elle est satisfaite du travail. Cette année, il a été décidé de travailler avec l'entreprise Dubois qui est locale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de Dubois à 7 630€ HT.

Pièges à frelons :

M. TILLY note que la commune a réservé 50 pièges qui vise la reine avant qu'elle ait eu le temps de créer un nid et 17 ont déjà été distribués lors de la réunion. La campagne d'opération de destruction des nids de frelons se poursuit en 2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

Elus présents : ***G ADELIS ; M TILLY ; A BASSET ; E BERNARD ; I ROLLAND ; E AUFFRET ; A EDY ; A LE MOAL ; M FERGUSON.***

Absents excusés donnent pouvoir : ***A LE MOAL à E AUFFRET, M TILLY à A BASSET, A EDY à G ADELIS***

Secrétaire de séance : ***Mme E BERNARD***

> VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition en vigueur en 2022 étaient les suivants

Taxe foncière sur le bâti : 40.41% et sur le non bâti : 67.27%

Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 18.11%

	Bases prévisionnelles 2023	Taux	Produits attendus
TFB	1 182 000	40.41%	477 646€
TFNB	166 400	67.27%	111 937€
TH	68 851	18.11%	12 469€
TOTAL			602 052€

> APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET COMPTES DE GESTION

Budget principal

Le conseil municipal constate que le compte administratif est en adéquation au centime près avec le compte de gestion fourni par la Trésorerie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du budget principal.

Budget annexe Restaurant les Genêts d'Or

Compte de gestion fourni par la Trésorerie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du budget annexe du Restaurant Les Genêts d'Or.

Budget annexe Lotissement Hameau de Bonne Brousse

Le conseil municipal constate que le compte administratif est en adéquation au centime près avec le compte de gestion fourni par la Trésorerie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du budget annexe du Lotissement Hameau de Bonne Brousse.

Budget annexe lotissement Résidence des Trois Chênes

Le conseil municipal constate que le compte administratif est en adéquation au centime près avec le compte de gestion fourni par la Trésorerie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratif et de gestion du budget annexe Lotissement Résidence des Trois Chênes.

Budget CCAS

Le conseil municipal constate que le compte administratif est en adéquation au centime près avec le compte de gestion fourni par la Trésorerie et approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du budget du CCAS.

> AFFECTATION DU RESULTAT

Budget principal : le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 278 332.34€. Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de cette somme au compte 1068 en section d'investissement, soit 278 332.34€.

Budget annexe Restaurant les genêts d'or : le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 9 228.80€. Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de cette somme au compte 1068 en section d'investissement, soit 9 228.80€.

> VOTE DES BUDGETS

Budget principal :

A Basset présente un budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

Fonctionnement : 1 441 669€

Investissement : 1 102 769€ (dont 199 647€ de report)

Budget annexe Restaurant les Genêts d'Or

A Basset présente un budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

Fonctionnement : 18 000€

Investissement : 75 415.54€

Budget annexe Lotissement le Hameau de Bonne Brousse

A Basset présente un budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

Fonctionnement : 20 975.42€

Investissement : 19 205.58€

Budget annexe lotissement La résidence des Trois Chênes

A Basset présente un budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

Fonctionnement : 232 539.89€

Investissement : 241 466.44€

Budget CCAS:

A Basset présente un budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

Fonctionnement : 9 952.72€

Investissement : 14 652.40€

Intervention de M le Maire :

L'année dernière, le résultat était de 361 000€, les excédents reportés en investissement.

Cette année fin 2022: l'excédent de fonctionnement de 278000€ sera reporté en investissement.

C'est une situation financière saine car on dégage un important excédent de fonctionnement tous les ans et encore cette année, ce qui nous permet de continuer à investir, tout en restant vigilant sur l'équilibre des comptes en tenant compte des conseils de Mr Taillandier.

D'autre part, pour d'importants projets comme la Salle des Sports, il nous semble raisonnable de les positionner en décision modificative cet été pour prendre le temps de les évaluer et de décider car des budgets imprévus sont apparus par ex : financement d'un équipement cuisine de la salle des Fêtes.

> CREANCES ETEINTES

A Basset informe l'assemblée délibérante d'une créance éteinte d'un montant de 198.03€. Suite au décès du tiers et de la renonciation de la succession des enfants, la recette est déclarée irrécouvrable par la Trésorerie. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un mandat de 198.03€ au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

> DEVIS DIVERS

Point à temps

Lors du Conseil du 27 mars dernier, M TILLY avait présenté un devis d'Eiffage pour le point à temps en attendant un devis de Colas. Après étude des 2 devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis d'Eiffage.

Devis chaises pour la cantine

Le devis de la société MAC est 978.05€ HT est validé.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2023

> INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M Gérard MATHECADE proclame les résultats du Bureau Electoral à la suite des opérations électorales du 14 mai 2023, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- liste de Gérard Mathécade : 487 voix
- liste de Gildas Adelis : 236 voix

M Gérard MATHECADE fait l'appel nominal des membres du Conseil Municipal dans l'ordre du tableau :

1 - MATHECADE Gérard
2 - JEGLOT Brigitte
3 - FOULFOIN Frédéric
4 - IVANOV Laure
5 - PERENNEZ Gildas
6 - MAUVIEUX Ozanne
7 - JOUANNO Laurent
8 - PASCO Gaëlle
9 - TREHOREL Vincent
10-FRABOULET Chloé
11- LE BORGNE Pierre-Yves
12- LAINE Sylvie
13- ROUXEL David
14- TRENY Cécile
15- MAHE Antoine
16- OLLITRAULT Sophie
17- ADELIS Gildas
18- FERGUSON Morag
19 - BASSET Anthony

Ont été élus au Conseil Communautaire :

1 – MATHECADE Gérard
2 – JEGLOT Brigitte
3 – FOULFOIN Frédéric

Absents excusés donnent pouvoir :

- Laure Ivanov à Ozanne Mauvieux
- Pierre-Yves Le Borgne à Laurent Jouanno
- Gaëlle Pasco à Brigitte Jéglot
- Cécile Trény à David Rouxel
- Gildas Adelis à Anthony Basset

M Gérard MATHECADE déclare installés les élus dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Madame Chloé FRABOULET, née le 02/04/1996, étant la plus jeune des membres du Conseil Municipal, est désignée secrétaire de séance.

M Antoine MAHÉ et M Anthony BASSET, les plus jeunes de chaque liste, sont désignés assesseurs.

> ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code des Communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection du MAIRE, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code des Communes.

M Gérard MATHECADE présente sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 19

A déduire

Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral _____ 1
Bulletins blancs _____ 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés 17
Majorité absolue 10

Ont obtenu

M Gérard MATHECADE_____ 17
M Joseph COLLET _____ 1

M Gérard MATHECADE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE, et a immédiatement pris ses fonctions.

> FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M le Maire dit à l'Assemblée qu'en vertu de l'article 2122-2 du Code des Communes, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Sur sa proposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 5 le nombre d'Adjoints.

> ELECTION DES ADJOINTS

M Le Maire donne lecture de l'article L2122-7-2, modifié par Loi n°2013/403 du 17 mai 2013-Art.29, « dans les

communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de listes à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieure à 1 ».

Il est procédé ensuite et sous la présidence de M Gérard MATHECADE, élu maire, à l'élection des Adjoints.

La liste composée de Gildas PERENNEZ, Laure IVANOV, Frédéric FOULFOIN, Brigitte JEGLOT et Laurent JOUANNO présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 19

A déduire

- Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral _____ 0
- Bulletins blancs _____ 3
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés _____ 16
- Majorité absolue _____ 10

La liste composée de Gildas PERENNEZ, Laure IVANOV, Frédéric FOULFOIN, Brigitte JEGLOT et Laurent JOUANNO est élue.

M Gildas PERENNEZ a été proclamé 1er ADJOINT et a été immédiatement installé dans ses fonctions qui sont les suivantes : finances

Mme Laure IVANOV a été proclamée 2ème ADJOINTE et a été immédiatement installée dans ses fonctions qui sont les suivantes : enfance, jeunesse, sports et culture

M Frédéric FOULFOIN a été proclamé 3ème ADJOINT et a été immédiatement installé dans ses fonctions qui sont les suivantes : voirie, agriculture, environnement, espaces verts et ordures ménagères

Mme Brigitte JEGLOT a été proclamée 4ème ADJOINTE et a été immédiatement installée dans ses fonctions qui sont les suivantes : bâtiments, terrains et urbanisme

M Laurent JOUANNO a été proclamé 5e ADJOINT et a été immédiatement installé dans ses fonctions qui sont les suivantes : communication, animation, commerce et artisanat

> ELECTION DE LA DELEGUEE

M Gérard MATHECADE propose de nommer Mme Ozanne MAUVIEUX, déléguée aux affaires scolaires et à l'action sociale.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, accepte cette proposition. Madame Ozanne MAUVIEUX est proclamée Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires et à l'action sociale et est immédiatement installée dans ses fonctions.

> DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

M le Maire expose que l'article L.2121-29 du CGCT stipule que le Conseil Municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune et qu'il est, par conséquent, investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales.

Le Conseil Municipal peut toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au Maire.

L'article L.2122-23 du CGCT stipule que le Maire doit rendre compte des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

L'article L2122-17 du CGCT prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

L'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Sophie OLLITRAULT donne lecture des attributions proposées et le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'article L.2122-22 du CGCT, décide de déléguer à M le Maire pour la durée de son mandat les attributions énumérées par 19 voix pour.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

Elus présents : ***MMES ET M. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G***

Absents excusés donnent pouvoir : ***G ADELIS à M FERGUSON***

Secrétaire de séance : ***Mme C FRABOULET***

> DELEGATION DES FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET A LA DELEGUEE

M le Maire, suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mai 2023, propose que Mesdames et Messieurs Gildas PERENNEZ, Laure IVANOV, Frédéric FOULFOIN, Brigitte JEGLOT et Laurent JOUANNO respectivement 1er, 2e, 3e, 4e et 5e adjoints soient délégués pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, pour délivrer et signer tous certificats, arrêtés et signer tous actes administratifs ou notariés ainsi que toutes pièces ayant une incidence financière.

Madame Ozanne MAUVIEUX, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier aux affaires scolaires et au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces délégations de fonction.

Un arrêté de délégation de signature sera rédigé.

> INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE LA DELEGUEE

G PERENNEZ informe que l'article L2123-23 du CGCT fixe les indemnités des élus d'une commune dont la

population se situe entre 1000 et 3499 habitants. Depuis le 1er juillet 2022, les indemnités sont les suivantes :

- pour le Maire : 51,60 % de l'indice 1027 soit une indemnité mensuelle de 2 077.17€ brut
- pour les adjoints : 19,80 % de l'indice 1027 soit une indemnité mensuelle de 797.05€ brut
- pour les délégués : 6% de l'indice 1027 soit une indemnité mensuelle de 241.53€ brut

soit une enveloppe indemnitaire mensuelle 6 093,79€ brut entre le Maire, 5 adjoints et 1 déléguée.

En 2020, cette enveloppe indemnitaire avait été fixée et répartie de la manière suivante :

- indemnité du Maire : 36,19 % de l'indice 1027
- indemnité des adjoints : 13,88 % de l'indice 1027
- indemnité du déléguée : 3,36 % de l'indice 1027

soit une enveloppe indemnitaire mensuelle 4 385.80€ brut.

L'enveloppe indemnitaire n'ayant pas évoluée depuis 2014, il est proposé la nouvelle répartition suivante :

- indemnité du Maire : 38,70 % de l'indice 1027
- indemnité des adjoints : 14.85 % de l'indice 1027
- indemnité du déléguée : 5.84 % de l'indice 1027

soit une enveloppe indemnitaire mensuelle 4 781.82€ brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, vote les indemnités ci-dessus pour le Maire, les Adjoints et la Déléguée à compter du 21 mai 2023.

> COMMISSIONS COMMUNALES

M le Maire explique qu'il est membre d'office de toutes les commissions. Chacune d'entre elles doit être composée d'au moins 5 membres. Des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent y participer.

M le Maire, après discussion avec les élus de la majorité, se pose la question du réel engagement de G ADELIS pour les commissions communales car, en plus d'être absent lors de la séance du 20 mai et de ce soir, il ne s'est positionné dans aucune commission communale.

Commission voirie, réseaux, affaires agricoles, travaux :

- Président : F FOULFOIN
- Membres : G MATHECADE, C TRENY, L JOUANNO, P-Y LE BORGNE, V TREHOREL, A BASSET
- Membre extra-communal : Jean-Marc LE ROUX

Commission terrains des sports, environnement, fleurissement :

- Président : F FOULFOIN
- Membres : G MATHECADE, L IVANOV, D ROUXEL, A MAHE, A BASSET

Commission bâtiments, habitat, urbanisme :

- Président : B JEGLOT
- Membres : G MATHECADE, C TRENY, P-Y LE BORGNE, S LAINE, G PASCO, A BASSET

M le Maire informe de la demande de M Jean-François CORBEL qui souhaite intégrer la commission bâtiment. Après discussion, il est décidé que M CORBEL sera invité aux commissions uniquement lorsqu'elles auront pour objet l'église.

Commission finances :

- Président : G PERENNEZ
- Membres : G MATHECADE, L IVANOV, F FOULFOIN, B JEGLOT, L JOUANNO, S OLLITRAULT, A MAHE, A BASSET

Commission personnel :

- Président : G MATHECADE
- Membres : L IVANOV, B JEGLOT, F FOULFOIN, O MAUVIEUX, V TREHOREL, A MAHE, A BASSET

Commission enfance, jeunesse, sports, culture :

- Présidente : L IVANOV
- Membres : G MATHECADE, C TRENY, G , O MAUVIEUX, C FRABOULET, D ROUXEL, A BASSET

Commission communication, bulletin municipal, site Internet :

- Président : L JOUANNO
- Membres : G MATHECADE, O MAUVIEUX, V TREHOREL, D ROUXEL, M FERGUSON

Commission animations, associations :

- Président : L JOUANNO
- Membres : G MATHECADE, O MAUVIEUX, D ROUXEL, C FRABOULET, M FERGUSON

Commission adjudication des marchés :

- Président : G MATHECADE
- Membres titulaires : G PERENNEZ, B JEGLOT, A BASSET
- Membres suppléants : D ROUXEL, L JOUANNO, F FOULFOIN

Commission consultative de contrôle chargée de la régularité électorale :

(règles fixées par le Code Electoral : doivent être nommés les 3 conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau de la liste ayant obtenu le plus grand nombres de sièges + 2 conseillers municipaux dans l'ordre du tableau de la 2e liste).

- Membres : O MAUVIEUX, P-Y LE BORGNE, S LAINE, M FERGUSON, G ADELIS

> CCAS

- Président : G MATHECADE
- Membres élus : O MAUVIEUX, S LAINE, A MAHE
- Membres représentant la population (enfance, famille, personnes âgées et personnes handicapées): Suzanne LE PLENIER, Nathalie BEAUDIC, Louisette LE MERRER

> CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Titulaires : G MATHECADE, B JEGLOT
- Suppléant : F FOULFOIN

> REPRESENTANTS COMMUNAUX

Conseil d'école – école publique (2 titulaires) :
G MATHECADE – O MAUVIEUX

Ecole privée : Membre titulaire : G MATHECADE

Membre suppléant : O MAUVIEUX

Syndicat d'Eau LA MOTTE TREVE : Membres titulaires :

G MATHECADE, F FOULFOIN, P-Y LE BORGNE, G PERENNEZ

Membres suppléants : V TREHOREL, G ADELIS

ASCRL : Membres titulaires : L IVANOV, D ROUXEL

Membres suppléants : G MATHECADE, G PASCO

SDE : Membre titulaire : G MATHECADE

Membre suppléant : A MAHE

Correspondant défense : C TRENY

Délégué CNAS : A MAHE

Correspondant sécurité routière : V TREHOREL

Correspondant incendie secours : V TREHOREL

Référent Mission Locale : L IVANOV

Référent plateforme Ehop : S OLLITRAULT

Référent plateforme Illiwap : L JOUANNO

Correspondants PLUI : G MATHECADE, F FOULFOIN, C TRENY

Membre extra-communal : Joseph COLLET

Comité Pilotage salle omnisport et city parc : G MATHECADE, L IVANOV, G PASCO, B JEGLOT, G PERENNEZ, L JOUANNO, D ROUXEL, F FOULFOIN

> COMMISSIONS LCBC

Finances : G PERENNEZ, A BASSET

Economie et Emploi : G PERENNEZ, G PASCO

Tourisme : L IVANOV, C TRENY

Action sociale – Santé et Mobilités : S LAINE, O MAUVIEUX

- Référente petite-enfance-enfance-jeunesse : L IVANOV
- Référent logement social : P-Y LE BORGNE
- Référent service à la personne : A MAHE

Urbanisme et Habitat : P-Y LE BORGNE, B JEGLOT

Eau et Assainissement : F FOULFOIN, G MATHECADE

Collecte, Gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets : F FOULFOIN, V TREHOREL

Agriculture et environnement : F FOULFOIN, L JOUANNO

Energies et développement durable : G MATHECADE, O MAUVIEUX

Attractivité territoriale : A MAHE, D ROUXEL

Sports et équipements sportifs d'intérêt communautaire : L IVANOV, D ROUXEL

Culture : B JEGLOT, C FRABOULET

Communication : L JOUANNO, O MAUVIEUX

> EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS

Avenant n°1 SBK :

B JEGLOT présente le devis de SBK de + 8 496,30€ HT pour les travaux supplémentaires de pose de caniveaux suite à l'absence du surbot prévu. Ces travaux devront être payés par la commune mais seront intégralement remboursés par l'assurance de l'architecte AMC. Accord du Conseil.

Avenant n° 1 GOUEDARD :

B JEGLOT rapporte que des prestations ont été supprimées et une autre ajoutée et il convient donc de rédiger un avenant de -721,59€ HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant à l'unanimité.

Avenant n°1 AMC :

B JEGLOT rappelle que, lors de la signature du contrat, les travaux étaient estimés à 410 000€ HT mais lors de l'ouverture des plis, le montant du marché était de 464 000€ HT.

La rémunération de l'architecte étant basé sur un pourcentage du montant des travaux, cette dernière doit être revue. Un avenant de 4 633,20€ HT est proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (M. Ferguson, G. Adelis et A. Basset) accepte cet avenant.

Quitus assurance AMC :

B Jéglot explique que le quitus est un document par lequel la commune accepte de recevoir la somme de 8 496,30€ de la part de la MAF (assureur de AMC) et renoncer tout recours dû à l'absence de surbot et suite à l'acceptation de l'avenant n°1 de SBK

Ce quitus a été reçu en mairie en avril dernier mais n'a pas été signé.

M Ferguson demande si le contrôleur technique a levé ses réserves et met en garde sur les notes de calcul de l'ossature bois qui manquent au dossier ainsi que l'étude sismique. A Basset relève plusieurs manquements de l'architecte depuis le début du chantier qui engagent la responsabilité de la commune.

B Jeglot informe que l'étude sismique a été faite et le rapport rendu. Concernant la note de calcul, elle va se rapprocher du maitre d'œuvre. Suite aux inquiétudes émises par les élus de la minorité, A Mahe intervient en précisant que si DEKRA (bureau de contrôle technique) émet un avis favorable, la responsabilité de la commune ne peut pas être engagée.

M Ferguson conclut qu'il convient d'être vigilant sur le suivi et la sécurité du chantier. M le Maire précise que les élus font confiance à l'architecte pour ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (M. Ferguson, G. Adelis et A. Basset) accepte ce quitus.

> RESTAURANT SCOLAIRE : DEVIS 'MISSION L' POUR REGULARISATON DE L'INSTALLATION DU MONTE-PLAT

M le Maire informe que le monte-plat a été installé en 2009. La commission de sécurité de la Préfecture, lors de sa visite du 9 décembre 2021, a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation et a demandé que la commune fournisse un rapport de vérification règlementaire après travaux. Ce rapport a été fait par le cabinet APAVE et transmis à la Préfecture.

Cependant, la Préfecture nous a indiqué qu'afin de lever l'avis défavorable, en plus du RVRAT, un avis sur la stabilité du bâtiment codifié « mission L » était nécessaire. M le Maire a repris contact avec l'APAVE et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, accepte son devis pour un montant de 400€ HT.

> MISSIONS ARGENT DE POCHE

L Ivanov explique que, depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de Poche » existe sur le plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés d'été. Les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- accompagner les jeunes dans une 1re expérience
- valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- créer du lien entre les jeunes, élus et agents
- découvrir les structures municipales
- découvrir les métiers
- permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée de trois heures. Chaque jeune peut effectuer 5 missions maximum. L'indemnisation est fixée à 15€ par mission. L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité.

Il est proposé de mettre en place l'opération « Argent de Poche » avec des missions comme :

- aide à l'animation à l'accueil de loisirs ou accompagnement de sorties piscine
- binage cimetière
- nettoyage des jeux de l'étang et du Presbytère
- désherbage des parterres communaux
- aide à l'animation à la bibliothèque
- inventaire à la bibliothèque
- ménage à la bibliothèque, à la cantine, à l'école et à la maison des lutins

Il est proposé d'allouer un budget de 600€ à cette opération. Une annonce sera mise sur Illiwap et sur le site de la commune pour informer les jeunes. Les jeunes faisant partie de la Maison des Jeunes ont reçu un mail.

M le Maire et L Ivanov rencontreront les services et feront un inventaire des missions qui pourraient être proposées puis les jeunes postulants seront conviés à une réunion d'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la mise en place de l'opération « Argent de Poche » de l'été 2023.

> TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISES

Sont tirées au sort : Madame Geneviève BEAUDIC, Madame Annie ROYANT et M Pierrick ROINIER.

> FEU D'ARTIFICE

M le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, le budget alloué au feu d'artifice est de 2 000€ mais la société Vos Nuits Etoilées a fait savoir que, cette année, pour une même prestation, le feu serait de 2 250€.

> VOIRIE : DEVIS POTELETS RUE DES PERRIERES

F Foulfoin explique que des potelets sont déjà en place pour délimiter la route de la voie piétonnière entre la Maison des Lutins et l'école des Perrières.

Il avait été décidé d'installer le même modèle de potelets le long de l'école entre le portail (près du local du club des jeunes) jusqu'à l'entrée principale.

Le devis de Lacroix Signalisation pour l'achat de 12 potelets est de 994,67€ HT. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce devis et mandate la dépense en section d'investissement.

> BIBLIOTHEQUE : ACHAT BACS A ALBUMS ET TOUR MANGAS

L IVANOV informe que la médiathèque de Loudéac a mis en vente du mobilier. Le précédent Conseil Municipal avait décidé l'achat de deux bacs à albums et d'une tour mangas pour un total de 550€.

Il faut prendre une délibération pour autoriser le paiement de la facture. Le Conseil Municipal valide la dépense et la mandate en section d'investissement.

> ASCRL : REPARTION DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2023

L IVANOV indique que, lors de sa séance du 7 avril dernier, le Conseil Municipal a voté la subvention annuelle pour l'ASCRL pour un montant total de 21 728,74€.

Le Conseil Départemental demande la ventilation de cette subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la répartition suivante qui sera communiquée au Conseil Départemental.

- 3 817,60€ pour la partie culture (poste animatrice)
- 6 093,95€ pour la partie sport
- 11 817,19€ pour les associations scolaires

L IVANOV précise que le montant versé aux associations scolaires sert à acheter des heures à l'ASCRL pour la culture et le sport à l'école.

> SERVICES TECHNIQUES : DEVIS ASPIRATEUR DE CHANTIER

F FOULFOIN informe que les agents des services techniques souhaitent acquérir un aspirateur multi-fonctions pour brancher directement sur leur matériel. Il présente 3 devis et celui de Flageul Hygiène à 248€ HT est retenu par le Conseil Municipal

> SITE INTERNET : DEVIS PRESTATION ACCOMPAGNEMENT POUR CHANGEMENT D'HEBERGEUR

L JOUANNO explique que le site de la commune treve.fr est hébergé chez Ionos mais que Ionos coupe régulièrement l'accès au site. Ces coupures incessantes sont préjudiciables car les usagers peinent à se connecter.

Le créateur du site, PHM-Consultant, nous conseille de changer d'hébergeur. Il propose d'accompagner la Mairie dans le choix du nouvel hébergeur, d'exporter les fichiers et la base de données, d'importer ces données et de migrer le nom de domaine vers le nouvel hébergeur. Sa prestation est de 378€.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité.

> MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU COLLEGE PIER AN DALL DE CORLAY

M G MATHECADE informe que le Président du Conseil Départemental a annoncé le 24 mai dernier la fermeture du collège Pier an Dall de Corlay en juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote de signer une motion de soutien.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023

Présents : ***Mmes et M. IVANOV L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G***

Absents excusés donnent pouvoir : ***ADELIS G à BASSET A, FOULFOIN F à MATHECADE G***

Absent excusé : ***TREHOREL V***

Secrétaire de Séance : ***Madame L IVANOV***

> MAISON DES LUTINS

Les travaux étant terminés et les locaux utilisés depuis le 6 juillet, une visite de la Maison des Lutins a eu lieu avant le conseil municipal.

La cérémonie aura lieu le 29 septembre et A Mahé présente les modèles d'invitation pour l'inauguration.

M le Maire va contacter le traiteur Fabrice Hamon pour un devis.

Une porte ouverte aura lieu pour les parents. La date du vendredi 8 septembre est avancée mais il conviendra de voir avec le service enfance.

> PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur du Conseil Municipal a été transmis par mail à tous les élus le 13 juillet et, n'ayant reçu aucune observation, M le Maire propose de le valider.

A l'unanimité, le Conseil Municipal le valide et chaque membre recevra un exemplaire validé.

> FINANCES

Admission en non-valeur budget Commune :

G Pérennez informe que le Centre des Finances Publiques de Loudéac demande au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur deux dettes :

- 15€ : dette d'accueil de loisirs de 2016 suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation mettant fin à l'existence des créances.
- 198,03€ : dette de cantine de 2018-2019 suite au décès de ce créancier et à la renonciation de succession de ses héritiers.

Renouvellement de la ligne de trésorerie de la Banque Postale

G Pérennez explique que la commune possède deux lignes de trésorerie : 200 000€ au Crédit Agricole et 150 000€ à la Banque Postale.

Ces lignes servent à palier un manque de trésorerie entre le paiement des travaux et le versement des subventions. Celle de la Banque Postale n'a pas été utilisée depuis septembre 2022 et arrive à terme ce mois-ci.

Il propose de ne pas la renouveler car la commune n'en a pas d'utilité pour l'instant. De plus, des intérêts de non-utilisation sont facturés chaque trimestre alors que le Crédit Agricole n'en facture pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas renouveler la ligne de trésorerie.

Proposition d'adhésion à la mission de l'ADAC pour la recherche de financements des projets d'investissement

L'ADAC 22 répond aux demandes des communes en matière d'assistance aux maîtres d'ouvrage publics. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est un service public départemental de solidarité et mutualisation proposé aux collectivités.

Cet organisme propose une nouvelle mission d'accompagnement dans la recherche de financements pour les projets d'investissement et du montage de dossier et propose un abonnement annuel de 150€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion à compter de ce jour.

Demande de l'école des Perrières pour la prise en charge des fournitures scolaires et des entrées piscine

G Pérennez explique qu'avec O Mauvieux et M le Maire, il a rencontré la Directrice de l'école des Perrières concernant deux points la prise en charge des fournitures scolaires et des entrées piscine pour les cycles 2 et 3.

La commune verse une subvention annuelle de 52,91€ par élève pour les fournitures scolaires à l'Amicale Laïque, en fonction du nombre d'élèves inscrits et présents à la rentrée. Cette subvention est versée dans les mêmes conditions à l'OGEC.

Cependant, l'Amicale Laïque n'ést pas compétente pour gérer ces factures. Pour cette année scolaire, la commune va payer la facture de rentrée aux fournisseurs puis verser le solde de la subvention au compte l'OCCE de l'école.

La piscine est une dépense obligatoire pour les cycles 2 et 3 (CP au CM). Jusqu'à maintenant, c'est l'Amicale Laïque qui prenait en charge cette dépense mais, à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, c'est la commune qui prendra en charge directement ces frais de piscine. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces deux propositions sachant que la charge financière de la commune sera environ de 2 000€ pour les entrées piscine.

Choix de répartition du FPIC

G Pérennez porte à la connaissance des élus que la répartition du FPIC (fonds de péréquation de ressources intercommunales et communales), dotation de l'Etat, peut se faire de deux façons : répartition dérogatoire libre ou reversement de droit commun.

Avant 2022, les élus de LCBC avaient choisi la répartition dérogatoire libre c'est-à-dire que l'Etat versait l'intégralité du FPIC à LCBC puis LCBC reverse 1/3 à chaque collectivité au cours du second semestre de l'année.

Mais, l'année dernière, ce choix n'a fait pas l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 6 septembre 2022 et les communes ont retenu l'autre mode de répartition : le reversement de droit commun. Le FPIC est reversé en intégralité aux communes mais pour compenser LCBC minore la DSC sachant que le total de la DSC et du FPIC attribué à chaque commune est identique quel que soit le mode de répartition.

Cette année, lors du Conseil Communautaire du 4 juillet dernier, certains conseillers communautaires ont, de nouveau, voté contre la répartition dérogatoire libre. La délibération n'ayant pas été approuvée à l'unanimité, il est donc demandé à chaque commune de délibérer sur la répartition du FPIC.

Certains élus souhaitent savoir quel mode de répartition est le plus avantageux pour la commune. G Pérennez indique que le mode dérogatoire libre permet d'avoir plus de trésorerie en début d'année et est donc plus intéressante car la commune a beaucoup de prêts à rembourser au cours du 1er trimestre.

A Basset souligne que c'est aussi plus avantageux pour LCBC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la répartition du FPIC dérogatoire libre.

> RESTAURANT SCOLAIRE

Avenant au contrat jusqu'au 3 septembre 2023 et renouvellement du contrat pour la restauration scolaire

G Pérennez informe que le contrat avec la société de restauration Convivio, conclu initialement pour trois ans à compter du 1er juillet 2017 est arrivé à échéance le 30 juin 2023. En juillet 2020, un nouveau contrat avait été signé pour une année avec une tacite reconduction au maximum de deux fois. En novembre 2022, lié à l'inflation, un avenant relatif à l'augmentation des prix avait été signé : le prix du repas était alors passé à de 2,2752€ HT à 2,5027€ HT (contre 2,6268€ HT demandé initialement par Convivio)

En juin 2023, la société Convivio a proposé un nouveau contrat pour un an et renouvelable tacitement au maximum deux fois avec les conditions suivantes :

- prix du repas : 2,8378€ HT, soit une nouvelle augmentation de 13,39 % par rapport à novembre 2022
- nombre de repas minimum : 23 066 repas/an
- indemnité forfaitaire par repas manquant : 0.95€ HT

Après différents échanges entre G Pérennez et la société Convivio, celle-ci a proposé :

- un avenant au contrat pour couvrir la période 01/07/2023-03/09/2023 dans les mêmes conditions que le contrat en cours
- un nouveau contrat pour la période 04/09/2023-03/09/2024.

Le marché est reconductible tacitement au maximum 2 fois, soit jusqu'au 03/09/26 au plus tard. Le marché n'est pas reconductible au-delà de cette date.

- prix du repas : 2.6786€ HT
- nombre de repas minimum : 20 900 repas/an
- indemnité forfaitaire par repas manquant : 0.85€ HT

Compte tenu des délais trop courts pour effectuer un nouvel appel d'offres auprès d'autres sociétés de restauration, du fait que Mme Guillaume, responsable du service restauration scolaire, est globalement satisfaite de la prestation de Convivio et du fait que la Mairie ne reçoit pas particulièrement de mécontentements des parents, il est proposé de signer l'avenant au contrat pour la période 01/07/2023 à 03/09/2023 et le nouveau contrat pour une année avec une tacite reconduction au maximum de 2 fois.

Une consultation pourra être réalisée début 2024 pour la rentrée 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord et autorise M le Maire à signer l'avenant et le contrat.

Présentation du règlement intérieur de la cantine

O Mauvieux indique qu'elle a travaillé avec Mme Guillaume, responsable du restaurant scolaire, sur son règlement intérieur.

Les modifications proposées permettent le bon fonctionnement du service sachant que ce règlement reste perfectible et peut évoluer au cours des années

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à O Mauvieux de revoir le paragraphe des sanctions et d'ajouter la phrase « le restaurant scolaire est un lieu privilégié pour gouter à des aliments variés. » Ainsi modifié, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

Mobilier pour vestiaires

B Jéglot informe que la commission hygiène et sécurité au travail du Centre de Gestion a fait remarquer que les vestiaires du restaurant scolaire ne sont plus conformes. Les agents du service technique vont effectuer des travaux pour les adapter aux normes.

B Jéglot propose l'achat de deux meubles vestiaires pour 700€ HT qui sera mandatée en section d'investissement. Accord du Conseil Municipal.

> DEVIS POUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

G Pérennez a négocié avec la société JVS l'achat de matériel informatique pour renouveler le parc de la Mairie qui est vieillissant.

Le premier devis comprend le remplacement du serveur pour 2 811,35€ HT et le déploiement pour 900€ HT. Le second devis concerne l'achat de 3 ordinateurs (accueil, secrétariat et service enfance) pour un montant de 3 433,60€ HT et son déploiement de 550€ HT.

Au total, le montant de l'investissement (serveur, ordinateurs et déploiement) est de 7 694,95€ HT.

Un ancien poste sera installé dans le bureau de M le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet achat.

> VOIRIE

Devis panneaux :

M le Maire, présente les devis demandés à la société Décograph pour l'achat de plusieurs panneaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces devis pour un total de 66€. M le Maire signale qu'il a demandé à LCBC que des panneaux indiquant la zone de Bel-Air soient mis en place.

Achat d'un broyeur

M le Maire indique que le broyeur du service technique présente quelques signes d'usure. Pascal Doré et lui ont trouvé le même modèle d'occasion en très bon état, vendu 1600€ TTC par un particulier. Ce matériel est indispensable notamment pour les travaux à faire en été. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet achat.

> BATIMENTS

Devis radiateurs logement communal :

B Jéglot propose de remplacer des 5 radiateurs d'un logement et veut de retenir le devis de Sonepar à 1 578,19€ HT qui sera mandaté en section d'investissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet achat.

Devis nettoyage des façades de l'école et cour, bibliothèque et maison des lutins

B Jéglot présente le devis de Prop&Net qui s'élève 1 436€ HT. Ce travail n'étant pas pu être fait par les agents communaux car la commune n'est équipée en matériel basse pression, le Conseil Municipal accepte le devis de Prop&Net pour nettoyer les murs de la maison des lutins, de la bibliothèque et de l'école.

Devis fresque pignon de la maison des lutins

B Jéglot informe que cette fresque faite en 2005 est défraichie. Suite à l'intervention d'un élu lors du précédent Conseil Municipal, B Jéglot a pris contact avec Jacques Gauvry, l'artiste de la fresque actuel. Son devis est de 2 500€ TTC.

P-Y Le Borgne demande s'il refait le même dessin sur celui existant ou si tout est refait. D Rouxel informe qu'il garde les mêmes motifs, retravaille les traits et refait les couleurs. O Mauvieux demande s'il est possible de moderniser les personnages. B Jéglot va contacter M Gauvry pour avoir des croquis de ce qui pourrait être réalisé.

Le Conseil Municipal valide ce devis. Or, L Jouanno s'inquiète quant au budget car il se demande si ces dépenses ont bien été prévues et sont réalisables sans compromettre les finances. La question est posée à A Basset qui va regarder ce qui était prévu et en informera G Pérennez. M le Maire indique qu'une ligne budgétaire concernant les dépenses dites imprévues est votée chaque année à hauteur de 10 000€.

Devis travaux de couverture sur plusieurs bâtiments communaux

B Jéglot a contacté trois couvreurs pour divers travaux mais seul Philippe Lainé a répondu. Son devis est de 1 210€ HT.

M Ferguson signale qu'une fuite est à réparer à la salle de Kergohy. B Jéglot rappellera le couvreur et le Conseil Municipal valide le devis.

> COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

O Mauvieux, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires, porte à la connaissance des élus le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 26 juin 2023 auquel M le Maire et L Ivanov ont participé.

Bilan des projets pédagogiques et sorties :

- maternelle : refuge des loups à Lescouet Gouarec
- CP-CE: journée randonnée/découverte de la baie de St Brieuc ; insectarium à Lizio
- CM : découverte de Rennes
- CP au CM2 : WATTY : projet de sensibilisation à la transition énergétique (financé par LCBC)
- CP au CE2 : projet BIBBO sur les violences scolaires et familiales (partenariat avec les travailleurs sociaux de la Maison du Département)
- MS-GS et CM : sortie randonnée à Bosméléac
- cycle natation du CP au CM1
- sensibilisation à son environnement proche : marche verte de la maternelle au CE2, fabrication de cadeaux naturels pour la fête des mères et la fête des pères

Organisation de la prochaine rentrée.

L'équipe enseignante reste la même.

- TPS – PS – MS : _15 (+TPS à venir)
- MG-GS : _____ 17
- CP-CE1 : _____ 20
- CE2-CM1 : _____ 18
- CM1-CM2 : _____ 19

Projets année prochaine :

- cycle kayak pour les CM
- cycle équitation de la GS au CE1
- classe dehors tous les vendredis matin pour les MS-GS
- classe dehors certains vendredis après-midi pour les CM

Questions diverses :

- préau, sonnerie alarme, isolation, portillon, jeux de cours : ces points seront vus lors d'une visite de l'école par la DDEN, M le Maire et B Jéglot. Certains travaux seront faits pendant les vacances d'été.
- mobilisation de plus de parents lors des manifestations souhaitée

> ANIMATION

Spectacle de Noël :

L Jouanno propose de retenir l'association « Jazz Kreiz Breizh » pour un spectacle de magie. Le coût de cette prestation est de 780€ TTC (690€ de prestation + 90€ de frais de déplacement) et il aura lieu le jeudi 21 décembre à 14 heures à la salle des fêtes.

Les enfants des deux écoles seront invités ainsi que ceux de la microcrèche et toutes les assistantes maternelles de la commune et les enfants dont elles ont la garde. Un goûter sera servi à l'issue du spectacle.

Marché de Noël :

L Jouanno et la commission animation ont décidé de ne faire qu'un seul marché cette année au dimanche 26 novembre à la salle de sports. Il a pris contact avec les exposants de l'année dernière.

12 réponses positives ont été données (9 artisans, 1 cosmétique et 1 alimentaire) et une relance sera faite dans 15 jours.

L'école privée et le Club des Jeunes s'occuperont des stands de buvette et restauration,

Feu d'artifice : bilan

Des retours très positifs de la soirée : beaucoup de spectateurs, beau feu, la buvette tenue par l'ABBI a bien fonctionné. Une aide supplémentaire des élus sera la bienvenue pour les années à venir.

A Mahé propose qu'un budget soit voté pour cette manifestation avec une restauration et des animations musicales.

M le Maire rappelle qu'une fête avait lieu au bois de Brocheboeuf chaque été et était clôturé par un feu d'artifice.

La date du 6 juillet 2024 est avancée et la commission animation va se pencher sur ce dossier.

> COMMUNICATION

Avenant du contrat de maintenance du site Internet :

L Jouanno rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le devis de PHM-Consultant a été approuvé. Il a rencontré M Melnotte et la migration est en cours.

Un nouvel hébergeur, LWS, a été trouvé pour un coût annuel de 56€.

Afin d'éviter des problèmes de suspension du site, le cabinet PHM-Consultant propose de payer par prélèvement tous les mois les frais d'hébergement pour le compte de la commune. Un avenant au contrat de maintenance serait donc rédigé afin d'eux verser 56€ annuellement.

Le Conseil Municipal valide ce devis et autorise M le Maire à signer l'avenant.

Informations sur le bulletin municipal :

La commission aura lieu le mercredi 2 août à 19h à la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

Présents : ***Mmes et M. IVANOV L, FOULFOIN F, TREHOREL V, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G***

Absents excusés donnent pouvoir : ***C TRENY à D ROUXEL, O MAUVIEUX à S LAINE, C FRABOULET à S OLLITRAULT ; G ADELIS à M FERGUSON***

Secrétaire de Séance : ***Madame B JEGLOT***

> TERRAIN MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION

L Ivanov a pris contact avec l'ANS pour les subventions relatives à cet équipement mais l'enveloppe ne sera fixée qu'en décembre prochain.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attendre d'avoir un accord de subvention avant de commencer les travaux.

L Ivanov informe qu'il faudrait valider ce projet en séance du mois de novembre afin de présenter un plan de financement cohérent lors du dépôt des demandes de subventions.

A Mahé souhaite savoir quel sol a été retenu. Comme D Rouxel, il pense que le choix de l'enrobé n'est pas judicieux, le taux de fréquentation sur un sol en enrobé est beaucoup moins important que sur un sol en synthétique. P-Y Le Borgne et G Pasco soulignent que la résine est plus chère mais ne demande aucun entretien et a une durée d'utilisation plus longue. A Basset dit qu'il faut d'abord étudier les fonctions du city-stade: si ludique, l'enrobé suffit mais si c'est pour un entrainement plus poussé, un sol en résine sera plus adapté.

L Jouanno suggère de se renseigner dans d'autres communes et d'aller voir sur site.

Lors de la commission enfance jeunesse sports culture du 3 octobre prochain, ce point sera à l'ordre du jour.

> FINANCES

Annulation des délibérations des comptes administratifs 2022

G Pérennez fait savoir que la Préfecture demande au Conseil Municipal d'annuler les délibérations prises le 7 avril dernier concernant le vote des délibérations approuvant les comptes administratifs, les comptes de gestion et l'affectation des résultats. Elles doivent donc être reprises en bonne et due forme en mentionnant que :

- le nom du Président du début de séance : A Basset
- le Maire quitte la séance au moment du vote
- le nombre de présents, le nombre de suffrage exprimés : 9 présents et 8 exprimés

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, vote les annulations de délibérations et leur nouvelle rédaction en tenant compte des prescriptions des services préfectoraux.

Virements de crédits au budget Les Genêts d'Or :

Un virement de crédits doit être voté sur le budget Les Genêts d'Or approuvé le 7 avril dernier car le montant inscrit au compte 66111 (remboursement des intérêts d'emprunts) n'est pas suffisant.

La somme prévue au budget est de 100€ alors que le montant total des remboursements d'intérêts en 2023 est de 2849,04€.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à passer l'écriture suivante :

- compte 66111 (intérêts des emprunts) : + 2 750€
- compte 6542 (créances irrécouvrables) : - 1750€
- compte 615221 (entretien de bâtiments) : - 1 000€

> VOIRIE

Annulation du marché voirie LCBC programme 2023 :

Lors de sa séance de février dernier, le Conseil Municipal avait retenu la route de Gouardeux dans le programme voirie rurale 2023, marché groupé de LCBC.

Après plusieurs visites et appels téléphoniques sans succès, F Foulfoin a rencontré David Lasnel, résidant à Gouardeux, fin août pour discuter de la prise en charge mais comme les travaux ne sont pas une demande de sa part, il ne veut pas participer aux frais.

Par mail envoyé à la commission voirie le 4 septembre dernier, F Foulfoin propose d'annuler ces travaux et de les reprogrammer au niveau de l'intersection des Iles et Les Boisselet car il y a environ 200m² qui n'ont pas été enrobé l'année dernière.

La commission a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide d'annuler les travaux de la route de Gouardeux du marché groupé LCBC.

Devis travaux voirie Les Isles

F Foulfoin présente le devis d'Eurovia, titulaire du marché groupé LCBC, pour la route des Isles d'un montant de 1 947,45€ HT.

Il explique que le service marchés publics de LCBC rédigera un avenant négatif de 6 841€ HT (coût route de Gouardeux) et un avenant positif de 1 947,45€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte le devis d'Eurovia et autorise M le Maire à signer les avenants.

Travaux de signalisation peinture au sol

F Foulfoin informe que la commission voirie, réunie le 5 juillet dernier, a travaillé sur le devis de la société Hélios pour les travaux de signalisation au sol des cédez-le-passage, stop, passages piétons et dents de requins avec deux options: peinture routière et résine thermo.

La commission a décidé des emplacements qui seront faits en peinture routière et résine thermo. Le devis total est de 4 929.60€ HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis.

M Ferguson intervient pour signaler que sur la route de Kerbiguet, il y a des problèmes de vitesse et qu'au niveau du Pont du Bien, il y a une confusion entre le passage piéton qui est pris pour un stop.

Sécurisation entrée de bourg côté La Motte :

La commission voirie a aussi étudié des solutions pour sécuriser l'entrée du bourg côté La Motte dont l'installation d'une chicane

représentée au sol par une résine thermo et 6 plots.

La société Hélios propose un devis d'un montant de 669 € HT. A cette dépense, devra s'ajouter la facture d'achat de panneaux de signalisation.

Les élus souhaitent que soient faits des essais avec des chicanes provisoires afin de placer au mieux la chicane définitive. F Foulfoin se rapprochera des services de l'Equipement pour un éventuel prêt de matériel.

Suite à la question de V Tréhorel, F Foulfoin informe que les travaux de traçage sur la route de La Motte seront faits par LCBC car il s'agit d'une route communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (A Basset), accepte le devis.

> VENTE D'UN CHEMIN RURAL ET D'UNE VOIE COMMUNALE

- vente du chemin rural n°60 à Cocuhan :

F Foulfoin a rencontré un agriculteur de la commune qui souhaite acquérir une partie du chemin rural qui dessert ses parcelles à Cocuhan. Il est le seul à utiliser ce chemin. M le Maire précise que c'est ce riverain qui effectue l'entretien de ce chemin. Une enquête publique aura lieu.

- vente de la voie communale n°111 à Gouardeux :

F Foulfoin informe, qu'en 2022, un riverain de Gouardeux avait souhaité acheter une partie de la VC 111 desservant sa propriété. Cependant, le propriétaire des parcelles à côté s'y était opposé considérant que ce chemin lui était indispensable pour entrer dans les champs. La procédure avait été stoppée.

F Foulfoin l'a de nouveau rencontré, ainsi que le propriétaire des parcelles jouxtant la voie communale et un accord a été trouvé afin qu'il puisse acheter une partie de cette voie.

Aussi, ce chemin faisant partie du domaine public de la commune, le Conseil Municipal, selon l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, doit le désaffecter constatant qu'il n'est plus utilisé que par un usager.

Suite à la proposition de F Foulfoin, le Conseil Municipal accepte cette vente à l'euro symbolique avec les frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

> ECOLE DES PERRIERES

Achat d'un sèche-linge :

Auparavant, le linge de l'école des Perrières était lavé et séché à la cantine, mais suite à l'achat du nouveau matériel à la Maison des Lutins, l'ancienne machine à laver a été installée à l'école. Aussi, il est proposé d'y installer également un sèche-linge.

B Jéglot a demandé des devis et le Conseil Municipal retient le devis de But pour 359,99€ TTC.

Achat de deux sièges ergonomiques pour les ATSEM :

Le devis est de 331,40€ HT et est accepté par le Conseil Municipal.

> MAISON DES LUTINS

Devis pour pose d'un vernis sur la fresque :

B Jéglot informe que, suite à la réfection de la fresque, Jacques Gauvry suggère de poser un vernis anti-graffiti et anti-UV afin de conserver les couleurs plus longtemps et de protéger la fresque.

M Gauvry nous a fait parvenir un premier devis de 2250€ TTC y compris la location d'une nacelle pour une intervention avant la fin du mois.

Sa deuxième proposition : la Mairie prendrait en charge l'achat du vernis (1 388,64€ TTC) et la location de la nacelle pour une journée (184,20€ TTC) Sa prestation est 700€ TTC soit 2 272,84€ TTC.

B Jéglot et M le Maire proposent que la commune achète en direct le vernis chez La Celtique, loue la nacelle et le travail sera effectué par l'agent communal. Le coût sera de 1 572,84€ TTC sans compter la main d'œuvre. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité après deliberation.

Organisation de l'inauguration :

M le Maire rappelle que l'inauguration aura lieu le vendredi 29 septembre à 18h30 et informe que le devis de Fabrice Hamon pour le cocktail dinatoire est de 7€ par personne pour 4 toasts froids et 2 verrines. Du vin pétillant et des boissons non alcoolisées seront achetés au Shelby's.

M le Préfet ou le secrétaire général de la Préfecture sera présent, M le Président du Conseil Départemental sera représenté par le Vice-Président, M ALLENO.

> TERRAIN DE FOOT

Devis buts de foot :

M le Maire informe que le club de foot sollicite la commune pour l'achat d'un but de foot amovible avec filet pour le terrain d'honneur pour les entrainements.

Le devis de SDU est de 3 457,83€ HT et celui de Décathlon Pro est de 2 670,83€ HT.

Les élus trouvent ces devis élevés mais A Mahé pense que cette acquisition est nécessaire. M le Maire a rencontré le président du club pour lui faire part du montant élevé des devis.

A Mahé propose à M le Maire de prendre contact avec le président du club de foot afin de voir si l'association peut prendre en charge la moitié de la dépense.

Dès que M le Maire aura une réponse, ce point sera revu en Conseil Municipal.

Etude éclairage du terrain d'entrainement :

M le Maire informe que le club de foot demande aussi que l'éclairage du terrain d'entrainement près de la salle de sports soit revu et qu'une étude a été faite par le SDE.

La 1re proposition est le remplacement des 4 projecteurs actuels par des projecteurs LED mais cela n'apporterait pas l'éclairage suffisant.

La 2e solution est le remplacement des supports et des projecteurs par 4 supports d'une hauteur de feu de 16 mètres et des projecteurs LED, puissance 4x1006W avec un niveau d'éclairement de 100 lux. Cette solution coûte 33 100€ dont 19 921,30€ à la charge de la commune.

Même si les élus sont conscients du problème de l'éclairage public au terrain d'entrainement, les travaux proposés par le SDE ne sont pas prévus au budget et sont trop onéreux.

L Jouanno propose d'étudier ces travaux dans un projet d'ensemble lors des travaux de réhabilitation de la salle de sports.

> PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE BOUYGUES SFR

M le Maire informe qu'une antenne Bouygues SFR va être installée dans un champ à Brocheboeuf sur un terrain privé avant la fin de l'année, le permis devrait être déposé prochainement.

P-Y Le Borgne souhaite savoir si la commune peut percevoir des dotations. M le Maire précise que l'antenne sera installée sur un terrain privé donc on ne touchera rien.

Le Conseil émet un avis favorable.

> DEVIS RELIURE DES REGISTRES DES DELIBERATIONS ET D'ETAT CIVIL

M le Maire informe que, tous les deux ou trois ans, un programme de reliure de registres est voté. Cette prestation est faite par une entreprise spécialisée avec laquelle la mairie travaille depuis de nombreuses années.

Pour 2023, il est proposé d'effectuer la reliure des registres des délibérations de 2020, 2021 et 2022 ainsi que le registre d'état civil de 2018 à 2022.

Le devis de la société La Reliure du Limousin est de 500,50 € HT et le Conseil accepte ce devis à l'unanimité.

> ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT LA DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

M le Maire informe que, suite à de fréquents problèmes de divagation de chiens, il a contacté la Police Municipale de Loudéac qui conseille de prendre un arrêté municipal afin que la gendarmerie puisse verbaliser les propriétaires de chiens et chats en divagation sur la commune.

Cet arrêté oblige également les propriétaires de chiens à les tenir en laisse sur les voies et parcs à l'intérieur de la commune. Aussi, M le Maire propose de prendre un arrêté municipal interdisant la divagation des chiens et des chats.

F Foulfoin explique que, pour les chats errants, une association peut mettre des cages à disposition de la commune pour les capturer puis ils sont stérilisés et remis en liberté dans la commune pour un coût de 100€ par animal.

M le Maire informe que si la commune prend un tel arrêté, c'est surtout pour protéger la population car il y a des chiens mordants en divagation sur la commune et que sans arrêté municipal, aucune verbalisation n'est possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cet arrêté et autorise M le Maire à le signer.

> ANIMATION : POINT SUR LE MARCHE DE NOËL

L Jouanno informe que, suite à sa 2ème relance et une info dans toutes les mairies du département, il y a eu beaucoup de retours positifs.

A ce jour, 42 stands sont pré-réservés dont 27 artisans arts et déco, 5 associations dont 2 de Trévé pour la restauration (Apel + club des jeunes), 3 artisans cosmétiques, 1 auteur jeunesse et 6 exposants en vente alimentaire. Les dossiers d'inscription seront envoyés ce week-end.

Il reste à trouver un stand de maquillage et une animation pour enfants.

> MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD

A Mahé, Conseiller Municipal, explique que depuis le mois de mai, une cinquantaine de maires, de présidents de CCAS gérant des EHPAD sont entrés en résistance et se sont constitués en collectif pour alerter sur les difficultés que rencontrent nos EHPAD.

Enfin la motion a été adressée, pour mise au vote, à toutes les communes et aux intercommunalités qui sont tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide cette motion de soutien aux EHPAD.

> REPAS DU CCAS

Il aura lieu le dimanche 8 octobre 2023. Les élus doivent impérativement rendre les listes d'invitation le mardi 19 septembre au plus tard.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

Présents : ***Mmes et M. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, OLLITRAULT S, , LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G***

Absents excusés donnent pouvoir : ***G ADELIS à M FERGUSON, C FRABOULET à S OLLITRAULT, A MAHE à S LAINE.***

Absent excusé : ***C TRENY, V TREHOREL***

Secrétaire de Séance : ***Madame L IVANOV***

> FINANCES

Renouvellement de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole

Les conditions du Crédit Agricole sont les suivantes pour un montant de 200 000€ :

- Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1% (taux au 2/10/23 : 3,951% + 1% = 4,951%
- commission d'engagement : 0,25% du montant de la ligne et pas de commission de non-utilisation.

Après deliberation, le Conseil Municipal accepte ce renouvellement et autorise M le Maire à signer le contrat.

Demande de subvention de l'OGEC de Sainte-Anne

G Pérennez informe que la commune, n'ayant pas de classe pour accueillir les enfants en ULIS, verse chaque année scolaire une subvention aux écoles de Loudéac qui accueille les élèves trévéens. Cette participation est normalement votée lors du Conseil Municipal validant les subventions en mars.

L'OGEC de Sainte-Anne relance la commune car aucune participation pour l'année scolaire 2022-2023 n'a été votée alors qu'un élève était scolarisé dans leur établissement.

Il est proposé de verser une subvention identique à celle versée pour un élève dans le cadre du contrat d'association soit 560,98€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention.

Indemnités de gardiennage de l'église

G Pérennez informe que la Préfecture a fait connaitre le montant de l'indemnité de gardiennage pour 2023. Le plafond indemnitaire a été revalorisé et s'élève à 125,06€. Ces indemnités seront versées à la Paroisse de Loudéac.

G Pasco et P-Y Le Borgne demandent à quoi sert cette indemnité. G Pérennez explique que cette somme est versée à la Paroisse de Loudéac pour l'entretien courant de l'église. A Basset indique que cette somme est dérisoire par rapport à ce que cela coûterait à la commune si un agent communal en avait la charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de cette indemnité.

> SERVICE ENFANCE

Bilan accueil de loisirs été 2023 :

Au cours de l'été, il y a eu 479 journées enfants -6 ans ainsi que 458 journées enfants + 6 ans soit un total de 937 journées enfant.

En août, l'équipe était composée de Mesdames Fiot, Le Bronnec, Guillaume et Léauté plus les animateurs BAFA L Le Bronnec, V Le Bihan et C Guillaume.

Dépenses : 21 188,06€ / 937 jours = 23,67€ par journée enfant et recettes : 16 930,26€. Le reste à charge pour la commune de 5 257,80€

Bilan des camps été 2023 :

Séjour court des 5-8 ans

22 enfants ont participé au séjour au centre régional d'initiation à la rivière à Belle-Isle-en-Terre (8 de Trévé, 1 de Saint-Thélo, 1 de Grâce-Uzel, 4 de Saint-Caradec, 8 de Loudéac), encadrés par Angeline Fiot, Valentin Le Bihan et Lisa Le Bronnec.

Dépenses : 4413,16€ et recettes : 2 039€

Le reste à charge réel pour la commune est de 1 726,70€.

Séjour court des 8 – 11 ans :

24 enfants ont participé au séjour au camping du Val de Landrouet à Merdrignac (19 de Trévé, 1 de Saint-Thélo, 1 de Grâce-Uzel, 3 de Loudéac), encadrés par Laëtitia Le Bronnec, Valentin Le Bihan et Elise Bauchet.

Dépenses : 4 766,37€ et recettes : 2 995€

Le reste à charge réel pour la commune est de 1 623,76€.

Séjour des ados des 12 – 14 ans :

24 ados ont participé au séjour au camping de l'Atlantique à Fouesnant (17 de Trévé, 1 de Saint-Thélo, 2 de Grâce-Uzel, 4 hors commune), encadrés par Angeline Fiot, Valentin Le Bihan et Kenny Larzul

Dépenses : 7 526,10€ et recettes : 4 205€

Le reste à charge réel pour la commune est de 2 905,99€.

Séjour des ados des 15 – 17 ans

16 ados ont participé au séjour au camping de l'Atlantique à Fouesnant (13 de Trévé, 1 de Saint- Caradec, 2 hors commune), encadrés par Angeline Fiot, Valentin Le Bihan et Kenny Larzul.

Dépenses : 4 936,37€ et recettes : 2 780€

Le reste à charge réel pour la commune est de 2 021,60€.

Proposition budget Maison des Jeunes 2024 :

Les dépenses annuelles sont estimées à 9 676,60€. Les recettes seraient de 2880€, Soit un reste à charge de 6 796,60€.

Les deux séjours d'été sont aussi à rajouter au reste à charge (3000€ pour le 12-14 ans 2 200€ pour le 15-17 ans) soit un total de 11996,60€.

L Ivanov informe que la responsable du service enfance souhaiterait que la Maison des Jeunes soit ouverte plus souvent. La commission enfance jeunesse, après avoir étudié le budget, préfère continuer à l'ouvrir les mardis et jeudis après-midi pendant les vacances scolaires (sauf Noël) ainsi qu'en juillet avec une journée complète par semaine en juillet. Elle sera fermée une semaine pendant le camp des 12-14 ans.

Afin de fidéliser les jeunes et d'en attirer d'autres,

Angeline Fiot a fait un flyer qu'elle va distribuer à tous les ados.

La commission a également évoqué la mise en place d'un séjour ski avec un reste à charge de 7 342,77€.

Si on ajoute tous les restes à charge annuels de la Maison des Jeunes (fonctionnement durant les vacances, camps été et séjour ski), il restera à la charge de la commune 19 338,77€ à prévoir pour le budget 2024.

A Basset suggère d'augmenter le montant de l'adhésion. Toutefois, O Mauvieux rappelle que le but est d'accueillir et de proposer des activités aux jeunes de la commune et augmenter l'adhésion risquerait d'en exclure certains.

Projet séjour ski vacances de février 2024 :

La commission a également étudié un séjour ski pour 16 ados de la Maison des jeunes du 2 au 9 mars à Montferrier en partenariat avec la Maison des Jeunes de Loudéac.

L Ivanov donne le total des dépenses serait de 13 742,77€ pour 16 ados et 2 accompagnateurs : pension complète, location ski, forfait ski, cours ESF, randonnée raquette, repas du dimanche midi et le transport. Le poste transport est réduit car partagé avec Loudéac.

Le tarif facturé aux familles dépend du quotient familial. Les participations des familles sont estimées à 6 400€ et la participation de la commune est de 7 342,77€. Deux actions d'autofinancement seront proposées aux familles pour diminuer leur coût.

L Ivanov a conscience que ce budget est élevé mais elle rappelle que la politique jeunesse est un enjeu primordial pour le Conseil Municipal de Trévé.

G Pérennez propose d'organiser le séjour ski tous les 3 ans. Après discussion, les élus sont d'accord pour privilégier les jeunes qui ne sont jamais allés aux sports d'hiver. Toutefois, G Pasco suggère de mettre en place un règlement pour les inscriptions afin que ce soit bien clair pour les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du séjour ski. Un flyer serait envoyé aux jeunes 12-15 ans et les préinscriptions ouvrirent prochainement.

L Jouanno fait remarquer qu'il convient aussi de penser à ceux qui sont un peu plus âgés et qui font partie du Club des Jeunes car leur local mérite d'être réhabilité.

Bilan des missions Argent de Poche été 2023 :

L IVANOV informe qu'au cours de l'été 2023, 9 jeunes ont effectué des missions telles que le binage au cimetière, le nettoyage des abords de l'étang et des jeux ainsi que l'entretien du mobilier urbain, le désherbage des parterres, l'accompagnement à la piscine, l'inventaire et l'animation à la bibliothèque, l'archivage à la mairie, le ménage à la cantine et à l'école.

Les employés communaux qui ont accueilli les jeunes ont été satisfaits du travail effectué et les jeunes ont apprécié les missions proposées.

Le budget alloué à cette opération s'élève à 495€. Un dossier de subvention a été déposé auprès de la CAF pour une aide de 165€.

> DEVIS PANNEAUX VOIRIE

F Foulfoin propose les achats de plusieurs panneaux:

- panneau « voie sans issue » pour le Hameau de Bonne Brousse : le devis de Décograph est de 25€ HT.
- panneaux chicane route de La Motte : le devis de Lacroix Signalisation est de 736,80€ HT.
- panneaux « point de rassemblement » : Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports a effectué un contrôle le 28 juillet à l'ALSH. Diverses remarques ont été émises dont la mise en place d'un point de rassemblement en cas d'incendie.

F Foulfoin présente le devis de Décograph pour l'achat des 4 panneaux nécessaires d'un montant de 116€ HT.

M le Maire précise qu'une commission de sécurité au niveau communal sera créée pour les bâtiments (voir ci-dessous) et se réunira pour décider l'emplacement des panneaux.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces devis qui seront mandatés en section d'investissement.

> CREATION DE COMMISSION SECURITE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

M le Maire, en collaboration avec B Jéglot, proposent la création d'une commission de sécurité pour les bâtiments communaux. Cette commission a pour but de contrôler la sécurité dans les bâtiments et sur la voie publique. Exemple: contrôle avant le passage du groupe sécurité de la Préfecture dans les ERP et des exercices de sécurité incendie et d'évacuation pour la Maison des Lutins et l'école qui devront être faits en cours d'année.

Cette commission devra aussi décider de l'endroit des points de rassemblement qui sont obligatoires.

M le Maire et B Jéglot font partie de cette commission ainsi que P-Y Le Borgne, A Basset et M Ferguson.

> DEVIS PLANTS POUR HAIE A LA RESIDENCE DES TROIS CHENES

F Foulfoin explique que, dans le règlement du permis d'aménagement de la Résidence des Trois Chênes, il est prévu la plantation d'une haie de charmilles en limite Est. La plantation de cette haie sera à la charge de la commune mais devra ensuite être entretenue par les acquéreurs des lots concernés soit les lots 7, 8, 11, 12, 13 et 14. Cette clause est inscrite dans les actes de vente.

Le devis de l'association Terres et Bocages pour 144 plans de charmille est de 144€ HT. La plantation sera effectuée par les agents communaux début décembre.

Sur ce devis, figurent aussi l'adhésion à l'association qui est de 40€ HT et une demi-journée de conseils pour l'entretien des bandes boisées communales pour 125€ HT.

> ENQUETES PUBLIQUES

Nomination commissaire enquêteur cession chemin à Cocuhan

La commune a été interpelée par Mme Martine Viart, Présidente d'Honneur de la compagnie des commissaires enquêteurs de Bretagne, suite à la parution dans la presse de l'avis d'enquête publique pour l'aliénation du chemin à Cocuhan. Cette dernière fait savoir que le commissaire

enquêteur doit désormais être inscrit sur la liste d'aptitude de la Préfecture.

Après s'être entretenue avec M le Maire, elle propose que le Conseil Municipal la nomme commissaire enquêteur. Elle informe également que les frais d'enquête peuvent être à la charge du demandeur et que l'enquête ne dure que 15 jours au lieu d'un mois soit du 13 au 28 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de nommer Mme Viart commissaire enquêteur et de modifier l'arrêté d'enquête publique.

Cession chemin Le Hinlée

F Foulfoin présente la demande des riverains au Hinlée qui souhaitent acquérir une partie de la voie communale 7 qui dessert leur propriété. Une enquête publique doit également avoir lieu pour l'aliéner du domaine public. Il est proposé de la jumeler avec celle de Cocuhan et les frais d'enquête publique seront partagés entre les deux demandeurs.

> DEVIS NETTOYAGE VITRES DES BATIMENTS

B Jéglot a demandé des devis pour le renouvellement du contrat de nettoyage des vitres de la Mairie, salle Men Glaz, Maison des Lutins, école, classe modulaire, bibliothèque, cantine et boulodrome (1 fois intérieur et 3 fois extérieur) ainsi que les vitres extérieures de la salle des fêtes (1 fois par an).

Après délibération, le Conseil Municipal retient le devis de Prop&Net pour 2 536,49€ HT.

> RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

M le Maire donne lecture du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'eau potable validé par le Comité Syndical du SIAEP lors de sa séance du 27 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

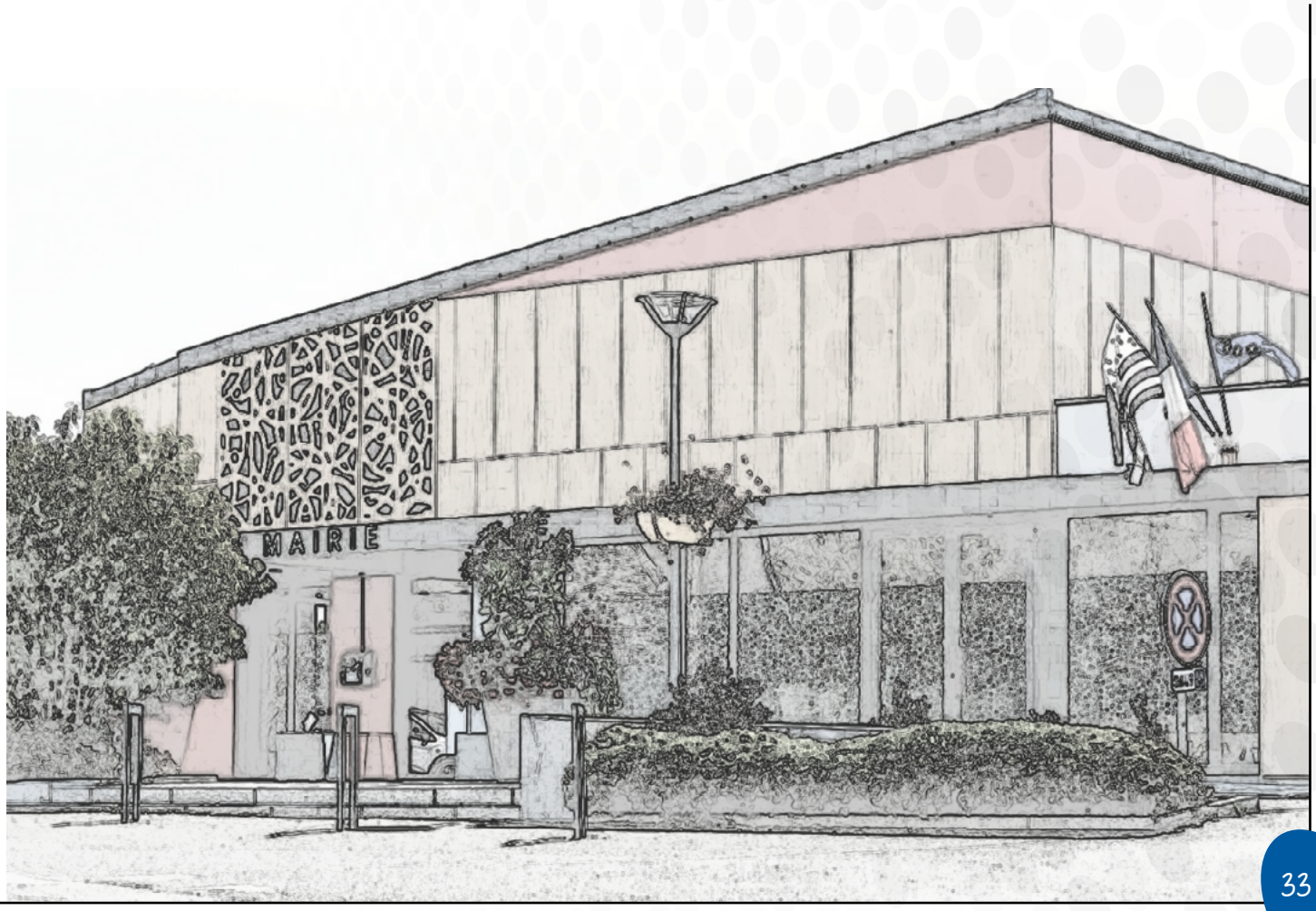

ÉTAT CIVIL

• Naissances •

> DÉCEMBRE 2022

05 : * naissance
10 : * naissance
23 : Kénan JOUAN SCHMITT

> ANNÉE 2023

12 février : Timéo FOUET
15 avril : Noé SAGORY
28 mai : * naissance
5 juin : Julia MARTIN
6 juin : Théo SZPYT
13 juin : * naissance
4 juillet : Alézio JAN
15 juillet : Hazel MASSON
18 juillet : Lucile LAUGLANEY
30 septembre : Nathan LE BIHAN
3 octobre : * naissance
10 novembre : Andréas PAPINI

• Mariages •

11 mars : mariage
22 avril : Angélique MOIGNO et Yann RAFFRAY
15 juillet : mariage
5 août : mariage
7 octobre : Aline BUFFIN et Natanaël LESCOB

DÉCÈS

7 mars : ***Emile TAILLARD***
époux de Lucienne LEAUTE

5 avril : ***Régis MALESTROIT***
époux de Gaëlle MARAY

14 avril : ***Aloys LE GUEL***
époux de Maryse MOISAN

23 avril : ***Alice MAUVIEUX***
veuve de Michel MOISAN

10 juillet : ***Marguerite DUCLOS***
épouse de Eric BOURCIER

26 juillet : ***Lucie HAMAYON***
épouse de Robert DONNIO

19 août : ***Stéphanie LE GALLO***
épouse de Alain BOSCHER

31 août : ***Stéphanie SILLARD-MATHÉCADE***
épouse Christophe MICHEL

22 septembre : ***François QUÉREL***
veuf de Maryvonne LE MARCHAND

22 novembre : ***Joseph NICOLAS***
époux de Marie Thérèse ROUILLARD

30 Novembre : ***Pierre HERVO***
veuf de Simone BOSCHER

PERMIS DE CONSTRUIRE

24 janvier : Pierre JÉGLOT et Audrey CARRÉE	17, Résidence des trois chênes	logement locatif
6 février : Bertrand et Marie-Bernadette MOREL	21, Résidence des trois chênes	maison individuelle
14 mars : Myriam CARMOY	3, Résidence des trois chênes	maison individuelle
24 mars : EARL Vincent COLLET	Les Isles	cellule de Stockage
3 avril : Richard LE BOUFFOS	6, Le Parc	démolition d'une ancienne Soue
26 mai : Denis LE BOUFFOS	2, Résidence des trois chênes	maison individuelle
3 août : Alexis EVEN Gaëlle PASCO	13, Hameau de Bonne Brousse	extension en bois carport ; piscine
30 octobre : GAEC AUFFRET Mickaël	20, La Ville aux Veneurs	hangar
15 novembre : Jean-Yves et Sylvie DORÉ	4, résidence des 3 Chênes	maison individuelle

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

27 décembre 2022 : ARMOR PANNEAUX SOLAIRES pour Philippe TAILLARD	Le Hinlée	pose de panneaux solaires
6 février : Michaël FAVREAU	2, Place de la Mairie	agrandissement terrasse ; rénovation façade et pignon, pose d'une porte
1 mars : Roland FUMAT	5, Cité de Quénéha	Serre
9 mars : GAEC DU MOULIN DE LA TOUCHE, MICHEL Sylvain	9, Le Moulin de la Touche	Pose de 24 panneaux solaires
4 avril : ARMOR PANNEAUX SOLAIRES , pour Céline SENEZ	Le Hinlée	pose de panneaux solaires
10 mai : Alain SOHIER	5, Rue de Bellevue	modification des façades
20 mai : PRESTIGE CLIMAT SERVICE , Pour Soizic BLANCHARD	9, Rue de Bellevue	panneaux photovoltaïques
22 mai : SCI BOJO Stéphanie BODIGUEL	16bis, Cité Beauséjour	modification de façades
5 juin : Jean-Luc BLANCHARD	32, Cité du versant	carport
6 juin : Jean-Claude MOVREL	39, La ville aux Fèvres	modification de façades et remplacement de fenêtres de toit
23 août : Corentin LABARRERE Glwadys LE MOAL	3, Résidence des trois chênes	abri de jardin en bois
24 août : Marie-Lise SULPICE	8, Cité de Beauséjour	changement des ouvertures
1 septembre : Michel RIO	23, Cité du Versant	Pergolas
25 septembre : Johan PETILLON	6, Cité du versant	remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre
26 septembre : CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURE	La clôture	implantation d'un pylône Bougues Télécom et Sfr
10 octobre : ISO France HABITAT, pour Patricia ANGHEL	8, rue de Bellevue	modification de façades, isolation thermique
8 novembre : GLOBAL PARTNERS ENERGY, pour Samuel LA BIOD	30, L'enfer	panneaux voltaïques
14 novembre : Jean-François GUÉHENNEUX	3, rue du Rocher	rénovation toiture et remplacement d'une lucarne par un vélux sur annexe

CALENDRIER DES FÊTES 2024

> JANVIER

5 JANVIER : Vœux du Maire ..... SDF
12 JANVIER : Galette des Rois Cyclo Club ..... S Kergohy
27 JANVIER : AG Théâtre ..... SDF

> FÉVRIER

10 FÉVRIER : Soirée bretonne Club des Jeunes ..... SDF
24 FÉVRIER : Potée du Ménec ..... SDF

> MARS

09 MARS : Couscous WRC ..... SDF
15 MARS : Trévé Sports à emporter ..... SDF
31 MARS : Choucroute École Sainte-Jeanne d'Arc ..... SDF

> AVRIL

6 OU 13 AVRIL : Repas des classes ..... S Kergohy
13 AVRIL : Rougail Amicale Laïque ..... SDF

> MAI

22 MAI : Concours de boules Club des Aînés ..... S Kergohy
26 MAI : Repas et Kermesse école privée ..... SDF + école

> JUIN

7-8-9-10 JUIN : Elections européennes ..... SDF
23 JUIN : Fêtes de l'école publique ..... Cuisine SDF et salle OM
26 JUIN : Concours de boules club des Aînés ..... S Kergohy
28 JUIN : Courses cyclistes - la route de l'Ouest féminine ..... Dans la commune

> JUILLET

6 JUILLET : Concert Club des Jeunes ..... Salle Omnisport
6 OU 7 JUILLET : Feu Artifice ..... Etang
31 JUILLET : Concours de boules Club des Aînés ..... S Kergohy

> AOÛT

04 AOÛT Commémoration 80 ans 1944 ..... Trévé et St Caradec

> SEPTEMBRE

1 SEPTEMBRE : Pardon et Courses Cyclistes du Ménec ..... Au Ménec
7 SEPTEMBRE : Jambon à l'os Société de Chasse ..... SDF
14 SEPTEMBRE : Concours de Palets –Club des Jeunes ..... Petit Terrain Foot + salle
22 SEPTEMBRE : Braderie Puériculture ..... SDF
28 SEPTEMBRE : Couscous École Saint-Jeanne d'Arc ..... SDF

> OCTOBRE

5 OCTOBRE : ABBI salon de la bière ..... SDF
X OCTOBRE : Concert de Harpe, ASCRL ..... Bibliothèque
13 OCTOBRE : Repas C.C.A.S. ..... SDF
19 OCTOBRE : Rougail Trévé Sports ..... SDF

> NOVEMBRE

MOIS DU DOC ..... Bibliothèque
11-17 NOVEMBRE : Répétition théâtre ..... SDF
11 NOVEMBRE : Commémoration ..... Monument aux morts
16 NOVEMBRE : Repas à emporter Amicale Laïque ..... SDF
23-24-29-30 NOVEMBRE : Théâtre ..... SDF
24 NOVEMBRE : Marché de Noël ..... Salle Omnisports

> DÉCEMBRE

1 DÉCEMBRE : Théâtre ..... SDF
13 DÉCEMBRE : Arbre de Noël École des Perrières ..... SDF
14 DÉCEMBRE : Arbre de Noël École Privée ..... SDF
19 DÉCEMBRE : Spectacle de Noël offert par la municipalité ..... SDF

COLLECTE 2024
DES DÉCHETS MÉNAGERS

MERCREDI

Collecte des ordures ménagères — semaine impaire

Collecte du tri sélectif — semaine paire

GUERLÉDAN • ILLIFAUT • PLUSSULIEN
SAINT-MARTIN-DES-PRÉS
SAINT-MAYEUX • TRÉVÉ :
bourg et campagne

Attention, les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de collecte.
La collecte est effectuée entre 4 h et 22 h.

8
N° de distribution de La Poste

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai		
Lun.	1		Jeu.	1		Ven.	1		Lun.	1		Mer.	1	
Mar.	2	01	Ven.	2		Sam.	2		Mar.	2	14	Jeu.	2	
Mer.	3		Sam.	3		Dim.	3		Mer.	3		Ven.	3	18
Jeu.	4		Dim.	4		Lun.	4		Jeu.	4		Sam.	4	
Ven.	5		Lun.	5		Mar.	5	10	Ven.	5		Dim.	5	
Sam.	6		Mar.	6	06	Mer.	6		Sam.	6		Lun.	6	
Dim.	7		Mer.	7		Jeu.	7		Dim.	7		Mar.	7	19
Lun.	8		Jeu.	8		Ven.	8		Lun.	8		Mer.	8	
Mar.	9	02	Ven.	9		Sam.	9		Mar.	9	15	Jeu.	9	
Mer.	10		Sam.	10		Dim.	10		Mer.	10		Ven.	10	
Jeu.	11		Dim.	11		Lun.	11		Jeu.	11		Sam.	11	
Ven.	12		Lun.	12		Mar.	12	11	Ven.	12		Dim.	12	
Sam.	13		Mar.	13	07	Mer.	13		Sam.	13		Lun.	13	
Dim.	14		Mer.	14		Jeu.	14		Dim.	14		Mar.	14	20
Lun.	15		Jeu.	15		Ven.	15		Lun.	15		Mer.	15	
Mar.	16	03	Ven.	16		Sam.	16		Mar.	16	16	Jeu.	16	
Mer.	17		Sam.	17		Dim.	17		Mer.	17		Ven.	17	
Jeu.	18		Dim.	18		Lun.	18		Jeu.	18		Sam.	18	
Ven.	19		Lun.	19		Mar.	19	12	Ven.	19		Dim.	19	
Sam.	20		Mar.	20	08	Mer.	20		Sam.	20		Lun.	20	
Dim.	21		Mer.	21		Jeu.	21		Dim.	21		Mar.	21	21
Lun.	22		Jeu.	22		Ven.	22		Lun.	22		Mer.	22	
Mar.	23	04	Ven.	23		Sam.	23		Mar.	23	17	Jeu.	23	
Mer.	24		Sam.	24		Dim.	24		Mer.	24		Ven.	24	
Jeu.	25		Dim.	25		Lun.	25		Jeu.	25		Sam.	25	
Ven.	26		Lun.	26		Mar.	26	13	Ven.	26		Dim.	26	
Sam.	27		Mar.	27	09	Mer.	27		Sam.	27		Lun.	27	
Dim.	28		Mer.	28		Jeu.	28		Dim.	28		Mar.	28	22
Lun.	29		Jeu.	29		Ven.	29		Lun.	29		Mer.	29	
Mar.	30	05				Sam.	30		Mar.	30		Jeu.	30	
Mer.	31					Dim.	31					Ven.	31	

Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre		
Sam.	1		Lun.	1		Jeu.	1		Dim.	1		Mar.	1	40
Dim.	2		Mar.	2	27	Ven.	2		Lun.	2		Mer.	2	
Lun.	3		Mer.	3		Sam.	3		Mar.	3	36	Jeu.	3	
Mar.	4	23	Jeu.	4		Dim.	4		Mer.	4		Ven.	4	
Mer.	5		Ven.	5		Lun.	5		Jeu.	5		Sam.	5	
Jeu.	6		Sam.	6		Mar.	6	32	Ven.	6		Dim.	6	
Ven.	7		Dim.	7		Mer.	7		Sam.	7		Lun.	7	
Sam.	8		Lun.	8		Jeu.	8		Dim.	8		Mar.	8	41
Dim.	9		Mar.	9	28	Ven.	9		Lun.	9		Mer.	9	
Lun.	10		Mer.	10		Sam.	10		Mar.	10	37	Jeu.	10	
Mar.	11	24	Jeu.	11		Dim.	11		Mer.	11		Ven.	11	
Mer.	12		Ven.	12		Lun.	12		Jeu.	12		Sam.	12	
Jeu.	13		Sam.	13		Mar.	13	33	Ven.	13		Dim.	13	
Ven.	14		Dim.	14		Mer.	14		Sam.	14		Lun.	14	
Sam.	15		Lun.	15		Jeu.	15		Dim.	15		Mar.	15	42
Dim.	16		Mar.	16	29	Ven.	16		Lun.	16		Mer.	16	
Lun.	17		Mer.	17		Sam.	17		Mar.	17	38	Jeu.	17	
Mar.	18	25	Jeu.	18		Dim.	18		Mer.	18		Ven.	18	
Mer.	19		Ven.	19		Lun.	19		Jeu.	19		Sam.	19	
Jeu.	20		Sam.	20		Mar.	20	34	Ven.	20		Dim.	20	
Ven.	21		Dim.	21		Mer.	21		Sam.	21		Lun.	21	
Sam.	22		Lun.	22		Jeu.	22		Dim.	22		Mar.	22	43
Dim.	23		Mar.	23	30	Ven.	23		Lun.	23		Mer.	23	
Lun.	24		Mer.	24		Sam.	24		Mar.	24	39	Jeu.	24	
Mar.	25	26	Jeu.	25		Dim.	25		Mer.	25		Ven.	25	
Mer.	26		Ven.	26		Lun.	26		Jeu.	26		Sam.	26	
Jeu.	27		Sam.	27		Mar.	27	35	Ven.	27		Dim.	27	44
Ven.	28		Dim.	28		Mer.	28		Sam.	28		Lun.	28	
Sam.	29		Lun.	29		Jeu.	29		Dim.	29		Mar.	29	
Dim.	30		Mar.	30	31	Ven.	30		Lun.	30		Mer.	30	
			Mer.	31		Sam.	31					Jeu.	31	

Novembre			Décembre		
Ven.	1		Dim.	1	
Sam.	2		Lun.	2	
Dim.	3		Mar.	3	49
Lun.	4		Mer.	4	
Mar.	5	45	Jeu.	5	
Mer.	6		Ven.	6	
Jeu.	7		Sam.	7	
Ven.	8		Dim.	8	
Sam.	9		Lun.	9	
Dim.	10		Mar.	10	50
Lun.	11		Mer.	11	
Mar.	12	46	Jeu.	12	
Mer.	13		Ven.	13	
Jeu.	14		Sam.	14	
Ven.	15		Dim.	15	
Sam.	16		Lun.	16	
Dim.	17		Mar.	17	51
Lun.	18		Mer.	18	
Mar.	19	47	Jeu.	19	
Mer.	20		Ven.	20	
Jeu.	21		Sam.	21	
Ven.	22		Dim.	22	
Sam.	23		Lun.	23	
Dim.	24		Mar.	24	52
Lun.	25		Mer.	25	
Mar.	26	48	Jeu.	26	
Mer.	27		Ven.	27	
Jeu.	28		Sam.	28	
Ven.	29		Dim.	29	
Sam.	30		Lun.	30	
			Mar.	31	

Conception : Loudéac communauté - Octobre 2023 • Crédit photo : Shutterstock • Ne pas jeter sur la voie publique • Impression : Imprimerie Clotre

Loudéac communauté • 4/6 bd de la gare • 22600 LOUDÉAC • Tél. 02 96 66 40 10

www.bretagnecentre.bzh

LOUDEAC communauté